

ÉTUDE

Le Nutri-Score

Dix ans de bataille législative, de l'ombre à la lumière

–Camille Chaussinand (coord.)

Contributions de

–Serge Hercberg –Mathilde Touvier

–Agnès Buzyn –Juliette Decaudin

–David Garbous –Sandrine Runel

–Dominique Schelcher –Stéphane Besançon

Introduction

– Camille Chaussinand

Maître de conférences associé à Sciences Po Grenoble,
directeur de la chaire Gestion et communication de crise
et consultant indépendant auprès des collectivités territoriales et de chefs d'entreprise

Le 4 décembre 2025, à 120 voix contre 117, l'Assemblée nationale rejette l'article du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 rendant obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les produits alimentaires¹. Trois voix d'écart. Ce soir-là, Ferrero, Lactalis, Coca-Cola, Mars, Mondelez, Kraft et Danone remportent une victoire. Mais ils ne l'annoncent pas. Ils n'envoient pas de communiqué. Ils n'organisent pas de conférence de presse. Ils ne sont même pas nommés dans les débats.

C'est précisément là que réside la sophistication de leur travail. Ces entreprises ont gagné sans apparaître. Le vote a été acquis grâce à des sénateurs qui défendaient « le fromage de nos terroirs² », des députés qui craignaient un « risque juridique européen³ », un gouvernement qui invoquait la « complexité du dossier⁴ ». Chacun de ces arguments avait été produit, mis en forme, diffusé et répété par une infrastructure d'influence que dix ans de pratique ont rendu quasi invisible.

Ce n'était pas la première fois. Huit ans plus tôt, en 2017, une autre bataille avait eu lieu dans l'ombre. Moins connue, moins couverte, mais tout aussi décisive. Elle constitue l'acte fondateur de ce qui allait devenir une guerre de dix ans.

En 2014, le Pr Serge Hercberg remet à la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine un rapport proposant un logo nutritionnel simple, coloriel, apposé sur la face avant des emballages alimentaires⁵. Ce logo, le futur Nutri-Score, est immédiatement combattu par les industriels. L'Association nationale des industries alimentaires (Ania) mobilise ses réseaux, mandate des experts, inonde les conseillers ministériels de notes techniques, retarde chaque étape du processus réglementaire. La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 inscrit le principe d'un tel logo mais sans en préciser le modèle, ce qui constitue une victoire partielle des lobbies, qui espèrent encore imposer leur propre alternative⁶.

C'est dans ce contexte qu'Olivier Véran, alors rapporteur général de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, décide de remettre le sujet sur la table. Marisol Touraine avait joué un rôle prépondérant dans la progression du Nutri-Score au sein du paysage français. Olivier Véran souhaite désormais franchir l'étape suivante en rendant le logo obligatoire sur l'ensemble des produits emballés ainsi que dans toutes les publicités des produits alimentaires transformés.

1. Vote de l'Assemblée nationale du 4 décembre 2025, scrutin public n° 4515. Résultat : 120 voix « contre », 117 voix « pour ». Consultable sur assemblee-nationale.fr.
2. Intervention de Jean-François Rousset (député du groupe Ensemble pour la République) lors du débat du 7 novembre 2025 : lire le compte rendu de la troisième séance disponible sur le site de l'Assemblée nationale.
3. Position constante du gouvernement exprimée par la ministre de la Santé Stéphanie Rist lors des débats autour du PLFSS pour 2026. Formulation reprise dans les communications de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania).
4. Déclaration d'un commissaire européen anonyme citée dans l'enquête du *Monde* : « On va prendre notre temps, c'est un sujet trop complexe pour se hâter. » Lire : Mathilde Gérard, Allan Kaval et Virginie Malingre, « Étiquetage nutritionnel en Europe : une bataille explosive, entre nationalismes, lobbying et menaces », *Le Monde*, 26 décembre 2022.
5. Serge Hercberg, *Propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la Stratégie nationale de santé*, rapport remis à la ministre des Affaires sociales et de la Santé, janvier 2014.
6. Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, article 14, codifié à l'article L. 3232-8 du Code de la santé publique.

La loi EGalim, alors en cours d'élaboration, tombe à pic. Un amendement est rédigé avec un mécanisme de contrainte : les marques refusant d'adopter le Nutri-Score devront s'acquitter d'une taxe automatiquement versée dans un fonds dédié au financement de politiques de prévention en santé publique. L'objectif est double : informer les consommateurs de la teneur en sucre, en sel et en graisses saturées des produits qu'ils achètent, et obliger les entreprises à améliorer leurs recettes en les allégeant de substances nocives et addictives.

C'est à ce moment précis que j'ai la chance de suivre de près ce dossier. Je suis alors collaborateur parlementaire d'Olivier Véran, chargé de sa communication. Ce qui suit, je ne le reconstitue pas à partir d'archives : je l'ai vécu de l'intérieur, dans le bureau du rapporteur général, au contact direct des députés, des lobbyistes, des journalistes et des conseillers ministériels mobilisés sur ce dossier. C'est à ce titre que j'en rends compte ici, en distinguant aussi rigoureusement que possible ce que j'ai observé comme acteur et ce que nous avons pu documenter *a posteriori*.

À l'époque, nous sommes contactés par Éric Lehnisch, ancien réalisateur de l'émission belge *Striptease*, qui propose de suivre un député pendant six mois pour étudier le cheminement d'un amendement. Le format intimiste, sans voix off, est une occasion rare d'ouvrir les coulisses du travail législatif. L'amendement Nutri-Score s'impose comme le sujet idéal.

Avec Olivier Véran et son équipe¹, nous construisons une stratégie de communication autour d'un objectif simple : populariser le Nutri-Score, faire adhérer le plus grand nombre et rendre politiquement coûteux le fait de voter contre. Le premier lancement médiatique est choisi avec soin, c'est la matinale de Jean-Jacques Bourdin sur RMC. Le coup est préparé, anticipé. Les retombées sont bien plus importantes que prévu : tous les médias souhaitent recevoir Olivier Véran pour qu'il vienne expliquer son amendement. L'écho est immédiat, et il réveille les industries agroalimentaires.

La réalité du lobbying, je vais la toucher du doigt peu après, lors de mon premier Salon international de l'agriculture. Une fois les portes fermées au grand public, le salon héberge des soirées organisées par des marques et des corporations : Brasseurs de France, Lidl, Danone et d'autres. Le but n'est pas de présenter de nouveaux produits. Il est coutumier de convier le plus grand nombre de collaborateurs et collaboratrices parlementaires pour partager un moment festif et arrosé et qu'ils repartent avec des liasses d'amendements sous le bras, camouflées sous divers goodies à l'utilité plus que relative. Conseiller du rapporteur général de la commission des affaires sociales, je faisais partie des cibles idéales de ce type de soirées.

Le travail autour du dépôt de l'amendement est triple. Il faut mener la communication publique sur l'intention, conduire la communication interne auprès de tous les autres députés pour en convaincre le plus possible, et recevoir les différentes parties prenantes pour expliquer la démarche. À cette troisième dimension, c'est là que les lobbies entrent en piste. La voie royale vers l'adoption d'un amendement passe par un soutien du gouvernement. Lorsque ce dernier donne un avis favorable en commission, il emporte avec lui le groupe majoritaire. En 2017, le parti présidentiel dispose d'une majorité solide à l'Assemblée nationale. C'est un atout considérable pour réformer.

Lorsque l'amendement est présenté au gouvernement, l'avis de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture, paraît positif. Puis vient le passage en commission. Le gouvernement retourne sa position et émet un avis défavorable, en avançant une incompatibilité constitutionnelle à l'échelle européenne. Le vote à main levée est si serré qu'il doit être renouvelé². On aperçoit, dans le reportage filmé ce jour-là, des mains qui se lèvent puis se rabaisent, des hésitations qui traduisent une crainte diffuse. Mais une crainte envers qui ?

Pour la petite histoire, nous avons reçu la pression d'autres acteurs que nous n'estimions pas concernés par le sujet : les acteurs de l'audiovisuel. *Via* un

1. Julie Dulcire et Sacha Benhamou ont été collaborateurs d'Olivier Véran pendant cette période cruciale, et ils ont fortement participé à mener ce combat législatif.

2. Cette séquence est restée dans la version finale du reportage *Olivier Véran : le député, la bouffe et les lobbys*, disponible en replay sur YouTube.

courrier signé de la part de l'ensemble des directrices et directeurs de groupes de chaînes TV et radio, excepté Next Radio TV qui gère RMC et BFMTV, il nous a été explicitement évoqué une opposition ferme au Nutri-Score. Ce courrier était adressé au Premier ministre ainsi qu'à l'ensemble du gouvernement. L'argument principal, au-delà de la répétition des éléments de langage adoptés par le gouvernement lui-même, était la suppression de plusieurs milliers d'emplois en cas de généralisation du Nutri-Score. Les industriels, se sentant menacés, avaient mis la pression sur l'univers de l'audiovisuel en promettant à ses acteurs de retirer l'achat de plages publicitaires en cas de généralisation du Nutri-Score dans les publicités. L'argent vaut donc mieux que des vies. Promesse qui, bien évidemment, était infaisable, mais a suscité une crainte si forte qu'elle a conduit jusqu'à un courrier dont nous proposons cet extrait :

« Nous souhaitons par ce courrier appeler votre attention sur les conséquences graves qu'aurait l'adoption de telles dispositions pour l'économie des secteurs que nous représentons.

En premier lieu, nous rappelons que ces amendements vont à l'encontre du dispositif choisi par le Gouvernement lors de la clôture des États généraux de l'alimentation en décembre dernier. [...]

En second lieu, il convient de souligner que le secteur de l'alimentation constitue le premier investisseur publicitaire en télévision avec plus de 20 % du marché, soit plus de 650 M€ nets par an ».

L'amendement est rejeté en commission. Il reste alors une voie possible : le présenter directement dans l'hémicycle, sans le soutien de la commission. C'est ce qu'Olivier Véran décide de faire. Il faut alors appeler les députés un à un, les convaincre et espérer une bascule suffisante le jour du vote. Beaucoup soutiennent la démarche, mais la ligne ministérielle reste suivie par une majorité de députés.

Le jour du vote dans l'hémicycle, je vois depuis les tribunes des députés consulter leur téléphone pendant les débats : ils reçoivent des consignes en temps

réel. La bascule se fait. C'est une défaite. Ce moment dense de l'Assemblée nationale, où des dizaines de lois et d'amendements sont examinés, dimanches compris, des week-ends sacrifiés sur l'autel de l'intérêt général, illustre ce que la politique peut avoir de simultanément stimulant et frustrant. Quand le dénouement reflète la puissance de l'addition des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, la démonstration est cruelle.

Le reportage sera diffusé sur France 3 à 23 h 30 un vendredi soir, autant dire que l'heure de programmation initiale n'a pas été respectée. Aucun étonnement, puisque la direction de France Télévisions avait cosigné le courrier d'opposition envers l'amendement d'Olivier Véran.

L'arrêté interministériel du 31 octobre 2017 reconnaît officiellement le Nutri-Score¹. Ce qui ressemble à une victoire est en réalité un compromis défavorable : le logo est facultatif. Ceux qui n'ont pas voulu de la transparence n'ont pas à en subir les conséquences. La bataille avait été gagnée sur le principe, et perdue sur l'essentiel. La signature de ce décret par Agnès Buzyn, ministre de la Santé en 2017, aura été fondatrice.

Huit ans plus tard, rien n'a changé dans la mécanique, mais tout a changé dans l'ampleur.

Pourquoi cette étude, pourquoi maintenant

Entre 2017 et 2025, la bataille du Nutri-Score s'est déplacée, intensifiée, et s'est étendue à l'échelle européenne. Elle n'est plus seulement une bataille industrielle contre un outil de santé publique. Elle est devenue un cas d'école de la manière dont les intérêts économiques organisés neutralisent la décision démocratique dans nos sociétés.

1. Arrêté du 31 octobre 2017 relatif à l'utilisation de l'indication nutritionnelle complémentaire « Nutri-Score », signé par les ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Économie. Lire le *Journal officiel* du 1^{er} novembre 2017.

Cette étude est publiée dans ce contexte précis. Il ne s'agit pas d'ajouter une étude nutritionnelle de plus à un corpus qui en compte déjà plus de cent cinquante¹. La science sur le Nutri-Score est faite. Elle est solide. Elle est convergente. L'enjeu n'est plus de démontrer que le Nutri-Score fonctionne, c'est établi, mais de comprendre pourquoi cette démonstration ne suffit plus à décider.

Car c'est la question politique centrale que pose cette étude. Comment une mesure soutenue par 94 % des Français², validée scientifiquement et recommandée par l'Organisation mondiale de la santé³, peut-elle être bloquée par une minorité d'intérêts privés ? La réponse oblige à regarder en face les mécanismes de captation du pouvoir politique par les acteurs économiques et à accepter qu'en France, en 2025, ils fonctionnent. Cette étude entend documenter ces mécanismes, leurs acteurs, leurs techniques et leurs effets, en s'appuyant sur la généalogie qu'en font les historiens des sciences sous le nom de « fabrique du doute », inaugurée par l'industrie du tabac dans les années 1960 et déployée depuis face à chaque grande régulation de santé publique. La partie II en rendra compte précisément.

Méthode

Cette étude s'appuie sur quatre types de matériaux. Tout d'abord, des entretiens avec des acteurs directs du dossier (parlementaires, chercheurs à l'origine du Nutri-Score, représentants d'associations de consommateurs). Ensuite, ma propre position d'observateur-acteur à partir de 2017, en qualité de collaborateur parlementaire d'Olivier Véran chargé de sa communication, directement impliqué dans la bataille législative autour de l'amendement Nutri-Score lors de la loi EGalim. Je mobilise donc ici, en les identifiant comme tels, mes observations, échanges et archives de terrain. Puis, des sources documentaires primaires (registres de transparence de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique et de la Commission européenne, *Nutri-Score Papers* publiés par le Bureau européen des unions de consommateurs en octobre 2023⁴, comptes rendus parlementaires). Enfin, des travaux académiques et des enquêtes journalistiques de référence, dont l'enquête de la RTBF #Investigation « Nutri-Score, sabotage au menu⁵ » et celle du *Monde* de décembre 2022⁶.

1. Stéphane Besançon, David Beran et Malek Batal, « A study is 21 times more likely to find unfavourable results about the nutrition label Nutri-Score if the authors declare a conflict of interest or the study is funded by the food industry », *BMJ Global Health*, vol. 8, 2023.
2. Santé publique France, enquête de 2021. Le chiffre de 94 % est cité dans la question écrite n° 6946 d'Eva Sas (*Journal officiel* du 27 mai 2025) et dans la pétition n° 4753 déposée sur le site de l'Assemblée nationale en novembre 2025.
3. Organisation mondiale de la santé, « Best buys and other recommended interventions for the prevention and control of noncommunicable diseases », mise à jour en 2017 et 2023.
4. BEUC et Foodwatch, « Food label ambush: how intense industry lobbying halted EU plans » (*Nutri-Score Papers*), octobre 2023. Consultable sur beuc.eu.
5. RTBF #Investigation, « Nutri-Score, sabotage au menu », 2025.
6. Mathilde Gérard, Allan Kaval et Virginie Malingre, *op. cit.*

NAISSANCE D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

Le Nutri-Score : entre science, innovation et entrée dans l'arène politique

– **Serge Hercberg**¹

Épidémiologiste et professeur de nutrition à l'université Sorbonne Paris Nord

– **Mathilde Touvier**

Directrice de l'équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle (EREN) au sein du Centre de recherche en épidémiologie et statistiques (CRESS), et directrice de recherche à l'Inserm

Pourquoi un outil comme le Nutri-Score était nécessaire

Les grands enjeux de santé publique en France liés à la nutrition

Depuis de nombreuses années, les travaux scientifiques ont mis en évidence que la nutrition, et notamment la qualité de l'alimentation, est un déterminant majeur de la santé. Consommer une alimentation qui s'éloigne des recommandations nutritionnelles des autorités de santé publique constitue un facteur de risque pour les maladies chroniques : obésité, diabète, pathologies cardio-vasculaires ou encore certains cancers.

Le poids de ces maladies chroniques liées à la nutrition est considérable : les maladies cardio-vasculaires concernent 5,3 millions de personnes en France ;

3,4 millions souffrent de cancers, 4,1 millions de diabète ; 17 % des adultes sont obèses et un tiers, en surpoids, chiffres respectivement de 4 % et 17,5 % chez les enfants. Il existe de fortes inégalités sociales : dans les territoires d'Outre-mer, les écarts de prévalence entre la catégorie socio-économique la plus basse et la plus haute atteignent vingt points pour l'obésité et l'hypertension. En France, les maladies liées à l'alimentation sont responsables de 80 % des décès prématurés par maladies non transmissibles.

Ces maladies ont un coût humain, social et économique très important. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé les frais cachés du système alimentaire en France à environ 177,5 milliards d'euros, dont 134,3 milliards se rapportent au poids des maladies chroniques liées à l'alimentation. Un rapport du Trésor a calculé que le coût social de la surcharge pondérale avoisinerait les 20 milliards d'euros (1 % du PIB) en 2012.

1. Depuis plusieurs années, Mathilde Touvier, Serge Hercberg et leur équipe (Inserm, Inrae, Cnam, université Sorbonne Paris Nord, université Paris Cité), ainsi que leurs partenaires, œuvrent à démontrer le lien entre l'alimentation et la prévention des maladies chroniques telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires ou le diabète. Ils militent ensemble pour rendre le Nutri-Score obligatoire.

Bien évidemment, l'alimentation n'est pas la cause directe et unique de ces maladies. Ce sont des pathologies multifactorielles déterminées par des caractéristiques génétiques, biologiques, environnementales et comportementales. Or, s'il n'est pas possible de peser sur les facteurs génétiques ni biologiques, les facteurs nutritionnels constituent des leviers modifiables sur lesquels nous pouvons agir aux niveaux individuel et collectif dans le cadre de politiques de santé publique.

Le besoin d'un logo nutritionnel pour lutter contre les maladies chroniques

Face au fardeau des maladies chroniques liées à la nutrition, la France a mis en place depuis 2001 le Programme national nutrition santé (PNNS). Il s'appuie sur des recommandations nutritionnelles qui font consensus scientifique : manger plus de fruits et légumes, plus d'aliments complets, plus de poissons, et limiter les aliments riches en sucre, en acides gras saturés, en sel.

Mais l'offre alimentaire comprend, en réalité, une part très importante d'aliments manufacturés. Face à la multitude des produits industriels alignés dans les rayons des supermarchés, les consommateurs ont bien du mal à décliner les recommandations nutritionnelles dans leurs choix quotidiens. Comment reconnaître, entre plusieurs denrées ayant le même usage, celles qui ont la composition la plus ou la moins favorable sur le plan nutritionnel ?

Avant le Nutri-Score, le seul élément d'information disponible était le tableau des valeurs nutritionnelles obligatoire au dos des emballages. Or ce tableau, constitué exclusivement de chiffres, est difficile à lire et complexe à interpréter : valeurs par 100 g, par portion ou en pourcentage des apports recommandés. De nombreux travaux ont montré qu'il n'est pas ou peu utilisé par les consommateurs.

C'est précisément de ce constat qu'est venue l'idée du Nutri-Score : traduire les données complexes de ce tableau sous la forme d'un logo coloriel synthétique et compréhensible par tous, placé sur la face avant des emballages, tout en maintenant le tableau détaillé au dos.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que les logos nutritionnels simples, interprétatifs

et basés sur un profil nutritionnel scientifique, affichés sur la face avant des emballages, sont une mesure efficace pour promouvoir une alimentation saine et prévenir les maladies non transmissibles. L'OMS les intègre dans les mesures « best buys », qui désignent des interventions fondées sur des preuves scientifiques solides, ayant un excellent rapport coût-impact. Elle précise que le logo doit être clair, visible et standardisé, et que l'idéal est qu'il soit obligatoire, non volontaire.

Les limites de la responsabilité individuelle

Pendant longtemps, la vision de l'action de santé publique se restreignait à l'éducation alimentaire pour responsabiliser le consommateur. Cette vision perdure, largement portée par les lobbies alimentaires qui ne souhaitent pas que des réglementations s'imposent à eux.

La responsabilisation des individus est insuffisante. Le développement du PNNS a montré les limites des stratégies fondées exclusivement sur les déterminants individuels des comportements alimentaires. Ces approches sont nécessaires mais imparfaites pour avoir un impact réel. Elles n'agissent pas sur les inégalités sociales de santé en nutrition, voire les aggravent.

Les décisions alimentaires sont influencées par divers facteurs : environnement social proche, environnement physique (disponibilité et choix dans les écoles, lieux de travail, supermarchés), macroenvironnement (marketing alimentaire, publicité, normes sociales, structure du marché, filières de production, régulation gouvernementale). Les consommations alimentaires relèvent d'un choix personnel, mais le consommateur n'est pas souverain dans ses choix.

L'amélioration de l'environnement alimentaire a pour objectif principal de faire en sorte qu'une alimentation de bonne qualité nutritionnelle soit « l'option optimale par défaut ». Rendre plus accessibles économiquement et physiquement les aliments de bonne qualité nutritionnelle, accroître la qualité de l'offre, limiter le marketing agressif et donner une information simple sur la qualité nutritionnelle sont essentiels pour permettre des choix éclairés. La mise en place d'un logo nutritionnel compréhensible par tous est un élément majeur – sans qu'on attende qu'il règle, à lui seul, l'ensemble des problèmes nutritionnels – d'une politique publique de prévention.

La construction scientifique du Nutri-Score

L'histoire du Nutri-Score

Le Nutri-Score est un logo nutritionnel interprétatif, synthétique et coloriel caractérisant la qualité nutritionnelle globale des aliments sur la base d'un système de profilage nutritionnel.

Il a été proposé en janvier 2014 dans un rapport que j'ai remis à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, dans la continuité du PNNS. Le logo a été élaboré par des chercheurs académiques sans conflits d'intérêts, membres de l'Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle rattachée à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Institut national de la recherche agronomique (Inrae), la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) et l'Université Sorbonne Paris Nord.

La ministre Marisol Touraine a inscrit le principe du logo nutritionnel en face avant des emballages dans la loi de modernisation de notre système de santé¹ votée le 26 janvier 2016, sans préciser le modèle retenu. Validé par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), et coordonné par Santé publique France, le Nutri-Score a été officiellement reconnu le 31 octobre 2017 par un arrêté interministériel

signé conjointement par les ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Économie. Cette signature constituait l'épilogue d'une longue bataille de quatre années au cours de laquelle les travaux scientifiques démontrant la supériorité du Nutri-Score et le soutien des professionnels de santé, des chercheurs et des consommateurs ont fini par l'emporter sur les stratégies des puissants lobbies agroalimentaires.

Les objectifs du Nutri-Score

Le Nutri-Score répond à plusieurs objectifs de santé publique :

- permettre aux consommateurs, au moment de leur acte d'achat, de juger en un coup d'œil de la qualité nutritionnelle des aliments et, s'ils le souhaitent, d'orienter leurs choix vers des compositions plus favorables à la santé ;
- inciter les industriels à améliorer la composition nutritionnelle des aliments qu'ils produisent à travers reformulations et innovations.

Un algorithme qui repose sur des bases scientifiques solides

Le Nutri-Score est un logo graduel, coloriel couplé à des lettres, décrivant cinq classes de qualité nutritionnelle allant du vert (A) à l'orange foncé (E), et s'appuyant sur le calcul d'un algorithme défini sur des bases de santé publique.



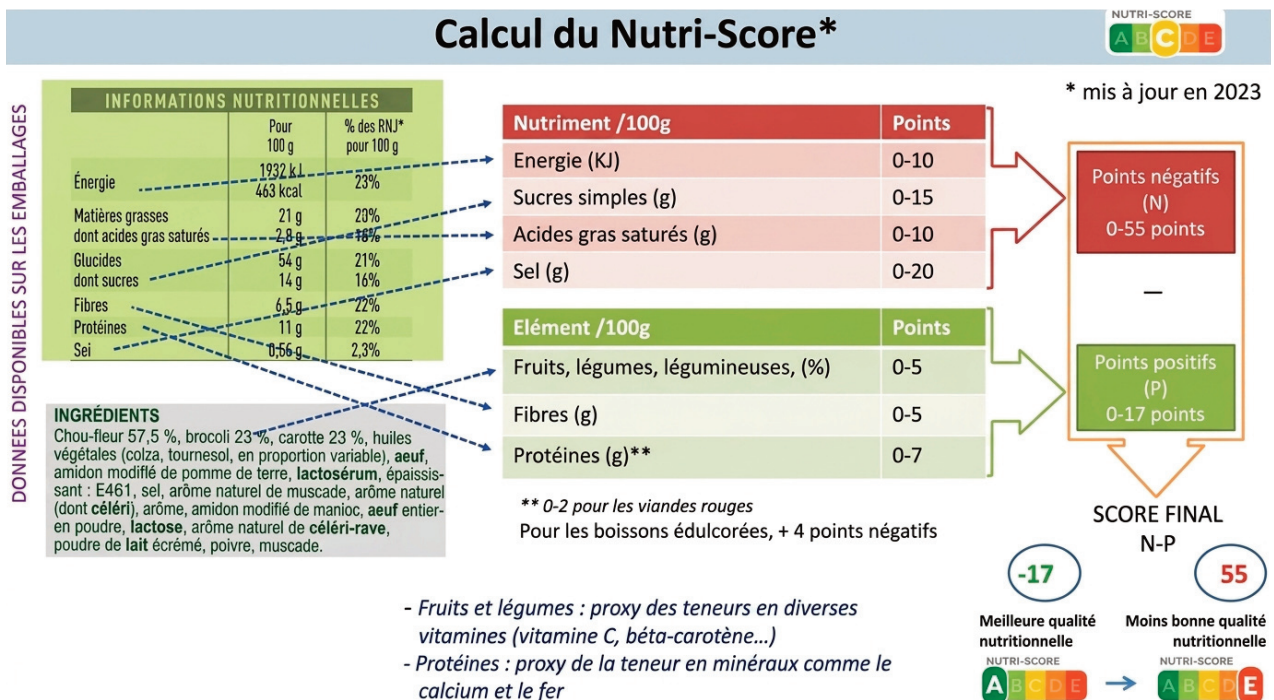
L'algorithme repose sur un système développé en Grande-Bretagne dans les années 2000 par une équipe de recherche académique d'Oxford pour la régulation de la publicité destinée aux enfants, adopté par la Food Standards Agency britannique. Adapté pour un usage à cinq classes en 2012 par les

chercheurs français, finalisé en 2016 par le HCSP et l'Anses, il a été mis à jour en 2023 par un comité d'experts européens pour tenir compte des progrès des connaissances scientifiques et de l'évolution du marché alimentaire.

1. Loi n° 2016-41 de modernisation de notre système de santé, *Journal officiel* du 26 janvier 2016.

Le calcul du score qui sous-tend l'attribution de la classe de Nutri-Score repose sur l'attribution de points en fonction de la composition nutritionnelle de l'aliment pour 100 g ou 100 ml à partir des données figurant sur le tableau des valeurs nutritionnelles présent sur la face arrière des emballages. Sont pris en compte les éléments considérés comme « défavorables » sur le plan nutritionnel, auxquels sont attribués des points « positifs » (positifs en termes de calcul numérique, pas sur le plan nutritionnel) : dans sa dernière version mise à jour, de 0 à 10 points selon le nombre de calories et leur teneur en acides gras saturés, de 0 à 15 points en fonction

de leur teneur en sucre et de 0 à 20 points selon la teneur en sel. À l'inverse, pour les éléments considérés comme « favorables » (protéines, fibres et pourcentage de fruits/légumes/légumineuses), sont attribués de 0 à 5 points « négatifs » (7 points pour les protéines). La note finale est la somme des points positifs et négatifs. Le score final obtenu (de -17 à +55) permet, grâce à quatre seuils prédéfinis (sur des bases scientifiques), de classer les aliments en cinq classes permettant d'attribuer les cinq couleurs du Nutri-Score. Le couplage à des lettres (A/B/C/D/E) lui assure une plus grande lisibilité.



Plusieurs choix scientifiques méritent d'être soulignés. Les éléments retenus ont fait l'objet d'études de sensibilité rigoureuses pour limiter leur nombre et éviter les redondances : les fruits et légumes sont apparus comme un bon indicateur de la teneur en vitamine C et bêta-carotène et les protéines, comme un bon indicateur de la teneur en calcium et fer. Le Nutri-Score prend ainsi indirectement en compte beaucoup plus d'éléments que ceux figurant sur la liste affichée. Seuls le Nutri-Score et les Health Star

Ratings australiens considèrent à la fois des éléments positifs et des éléments négatifs.

Le poids relatif donné aux éléments négatifs (55 points) par rapport aux positifs (17 points) permet une évaluation pertinente tout en évitant que des ajouts d'éléments positifs (comme des fibres) viennent artificiellement contrecarrer la présence des éléments négatifs (comme le sucre). Le choix de fonder l'algorithme sur des données déjà disponibles dans le

tableau nutritionnel obligatoire rend possible une transparence totale : les associations de consommateurs peuvent se placer en tiers indépendant vérifiant l'exactitude des classifications.

Des ajustements spécifiques ont été prévus pour les boissons, les fromages, les matières grasses ajoutées et les fruits à coque, afin de mieux discriminer la qualité nutritionnelle au sein de ces catégories. Pour les fromages, sans adaptation, toutes les variétés seraient classées en E. La prise en compte systématique des protéines, bon indicateur du calcium, permet une distribution sur trois classes (C, D et E) cohérente avec le positionnement des fromages relatif aux autres produits laitiers. Pour les matières grasses ajoutées, l'ajustement permet de distinguer les huiles d'olive, de colza et de noix, mieux classées que les autres huiles végétales. S'agissant des boissons sucrées, l'algorithme, plus pénalisant sur le sucre (et désormais sur les édulcorants), permet de différencier l'eau (seule boisson classée A) des autres boissons, réparties de B à E.

Un outil simple pour comparer la qualité nutritionnelle au moment de l'achat

Le Nutri-Score est fait pour aider les consommateurs à comparer, d'un simple coup d'œil, la qualité nutritionnelle de différents aliments. Il fonctionne selon trois logiques de comparaison qui correspondent aux situations habituelles d'achat.

Comparer au sein d'une même catégorie. Au sein des céréales du petit déjeuner, le Nutri-Score permet de distinguer mueslis et granolas naturels (souvent classés A ou B) des céréales chocolatées et fourrées (D ou E). Parmi les matières grasses ajoutées, il différencie huiles d'olive, de colza et de noix (B) des autres huiles végétales puis du beurre (D ou E). Au sein des boissons, il sépare l'eau (A) des jus, sodas et boissons à base de fruits (variant de B à E selon la teneur en sucre).

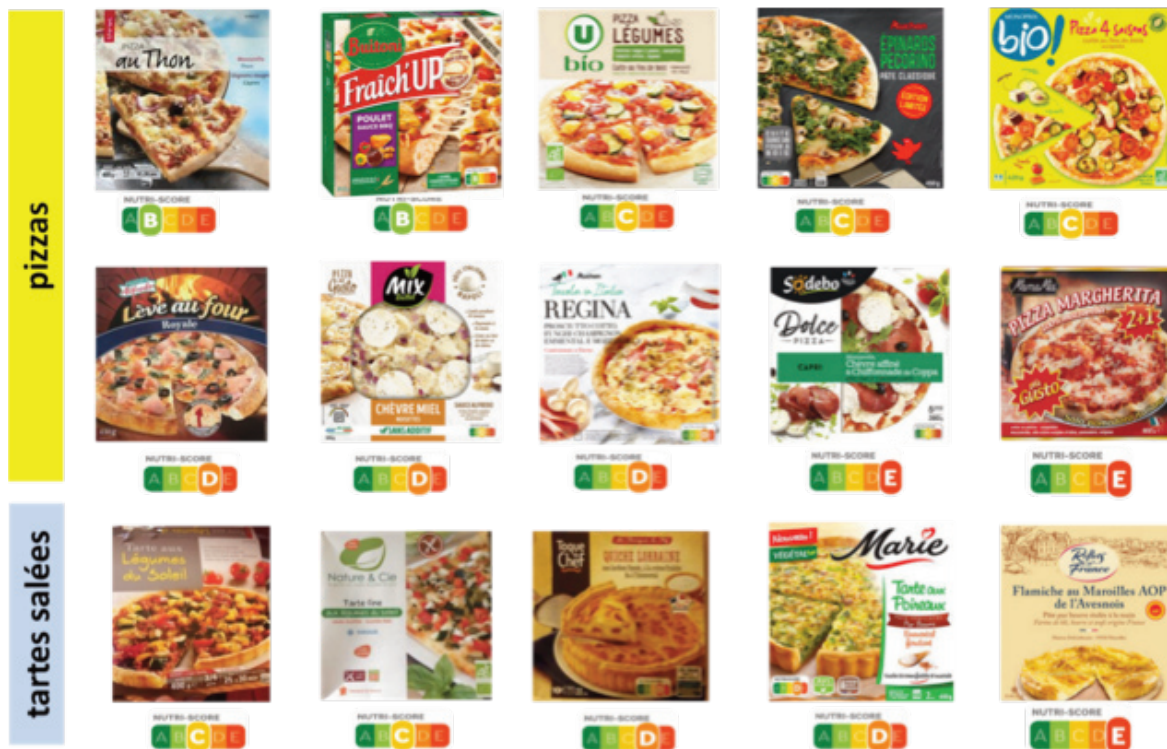
Comparaison au sein de la catégorie des céréales du petit déjeuner :



Comparaison au sein de la catégorie des matières grasses ajoutées :



Comparaison au sein de la catégorie des pizzas et tartes salées :



Comparaison au sein de la catégorie des boissons :



Comparer un même aliment entre plusieurs marques. Pour des produits portant la même appellation (muesli au chocolat, cordon bleu ou cassoulet,

par exemple), les différences de composition entre fabricants, souvent invisibles à l'œil nu, sont objectivées immédiatement.

Comparaison de différents produits dénommés « muesli au chocolat » :



Comparer entre catégories ayant le même usage. C'est l'arbitrage que le consommateur fait intuitivement. Pour le petit déjeuner, par exemple, entre pain, biscottes, céréales, biscuits et viennoiseries

industrielles. Pour l'apéritif, entre snacks salés, crudités, tartinades, fruits secs et canapés. Pour le dessert, entre fruits, crèmes dessert, yaourts, pâtisseries et glaces.

Comparaison de différents aliments appartenant à différentes catégories pouvant être consommés au moment de l'apéritif^{1,2} :



1. Il existe également une variabilité de qualité nutritionnelle au sein de chacune des catégories d'aliments habituellement consommées à l'apéritif. Par exemple, si l'on peut, grâce au Nutri-Score, comparer les chips aux fruits secs avec les charcuteries, le logo permet également d'objectiver les différences de qualité nutritionnelle au sein des chips. Ces dernières peuvent varier selon leur composition, présentée de B à D (selon leur teneur en sel et en gras), ou, pour les fruits secs, varier de A (pour les formes natures) à E (pour les formes salées) et, pour les tartinades, cela peut varier de B à D selon les types.
2. Si, aujourd'hui, seules certaines crudités pré-emballées (notamment les tomates) affichent le Nutri-Score, il faut garder à l'esprit qu'avec son élargissement prévu en 2026 aux produits bruts, tous les fruits et légumes vendus en vrac pourront afficher le Nutri-Score.

Le consommateur, lorsqu'il fait ses courses, ne se demande pas s'il doit choisir entre des céréales du petit déjeuner et de l'huile d'olive. Le Nutri-Score est donc pertinent à partir du moment où la comparaison l'est elle-même.

Un dispositif validé par de nombreux travaux scientifiques

Pour choisir un logo nutritionnel performant dans le cadre d'une politique de santé publique, il faut qu'il repose sur des bases scientifiques robustes et que son efficacité soit validée. L'OMS a publié un schéma conceptuel et un processus méthodologique détaillé décrivant les études de validation nécessaires. Le Nutri-Score a suivi toutes les étapes du processus recommandé : de très nombreuses études¹ ont validé à la fois son algorithme et son format graphique.

Validation de l'algorithme. Diverses études analysant les tables génériques de composition des aliments dans différents pays européens (France, Espagne, Belgique, Italie, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Suède, Royaume-Uni) ont montré que la classification adoptée par le Nutri-Score est cohérente avec les recommandations nutritionnelles : les groupes encouragés sont mieux classés que ceux dont la consommation doit être limitée. La majorité des produits à base de fruits et légumes est classée A ou B, et la plupart des produits de snacking sucrés et salés, sauces et graisses animales, en D ou E. Au sein des groupes, une grande variabilité est observée, distribuée dans au moins trois classes, ce qui aide les consommateurs à différencier les aliments.

Les études épidémiologiques portant sur des milliers de participants montrent que les personnes ayant un profil alimentaire correspondant à un meilleur Nutri-Score ont une consommation plus élevée de fruits, légumes et poisson, une consommation plus faible de produits gras, salés, sucrés, des apports plus importants en fibres, vitamines et minéraux, ainsi que de meilleurs marqueurs biologiques (vitamine C, bêta-carotène).

L'argument le plus convaincant vient des grandes cohortes prospectives. En France (SU.VI.MAX, NutriNet-Santé), en Espagne, en Italie et, surtout, dans la cohorte European Prospective Investigation on Cancer and Nutrition – portant sur plusieurs centaines de milliers de participants, dans dix pays européens, suivis durant plus de quinze ans –, les résultats convergent : la consommation d'aliments mieux classés sur l'échelle du Nutri-Score est associée à un risque plus faible de cancers (notamment digestifs, du poumon chez l'homme, du foie et du sein chez la femme), de maladies cardio-vasculaires et de syndrome métabolique, à une moindre prise de poids et à une mortalité plus faible toutes causes confondues.

Validation du format graphique. De nombreuses études menées notamment en France, en Espagne, en Belgique et en Allemagne ont démontré la supériorité du Nutri-Score sur les autres labels nutritionnels en matière de perception, de facilité d'identification et de rapidité d'interprétation. Le format est appréhendé favorablement, en particulier par les populations les moins favorisées.

Mais l'appréciation subjective ne préjuge pas qu'un logo aide réellement à faire les bons choix. D'où l'importance des études de compréhension objective. Le Nutri-Score a fait l'objet de rapports approfondis dans douze pays européens sur plus de 12 000 sujets, et dans six pays d'Amérique du Nord, Amérique latine, Asie et Océanie sur plus de 6 000 sujets. Ces études montrent que le Nutri-Score est le logo le plus efficace par rapport à ses concurrents (Multiple Traffic Lights britanniques, Warnings chiliens, Health Star Ratings australiens, GDA/RI soutenus par les industriels) pour aider les consommateurs à classer correctement les aliments selon leur valeur nutritionnelle.

Point essentiel : la capacité du Nutri-Score à améliorer le classement correct des produits est particulièrement élevée chez les personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés et chez celles ayant un niveau de connaissances nutritionnelles faible. Un outil de santé publique efficace doit fonctionner d'abord pour les populations les plus vulnérables. C'est le cas du Nutri-Score. Une pétition pour rendre le Nutri-Score obligatoire a été lancée en ligne sur le site Internet de l'Assemblée nationale et collecte plus de 70 000 signatures.

1. Ministère de la Santé et de la Prévention, « Études sur la validation de l'algorithme du Nutri-Score en France », mise à jour du 2 août 2024, disponible sur le site du ministère de la Santé.

Entretien avec Agnès Buzyn

Médecin hématologue, ancienne présidente de l'Institut national du cancer (2011-2016) et de la Haute Autorité de santé (2016-2017), Agnès Buzyn a été ministre des Solidarités et de la Santé de mai 2017 à février 2020. Pendant son mandat, plusieurs lois importantes ont vu le jour (bioéthique, lutte contre les déserts médicaux, suppression du numerus clausus, extension de la vaccination...). C'est sous son ministère qu'a été signé l'arrêté interministériel du 31 octobre 2017 reconnaissant officiellement le Nutri-Score comme outil d'étiquetage nutritionnel facultatif. Elle a porté le dossier au niveau international, notamment auprès de l'OMS et dans plusieurs pays. Elle a fondé en 2025 Evidences, un think tank dont l'objet est de remettre la science au cœur du débat public.

Vous avez signé l'arrêté de 2017 reconnaissant le Nutri-Score. Comment avez-vous découvert ce dossier en arrivant au ministère ?

Je connaissais déjà le sujet avant de prendre mes fonctions. À l'Institut national du cancer, dont j'ai assuré la présidence pendant cinq ans, nous traitions évidemment la question des liens entre alimentation, obésité, malbouffe et cancer. Le Nutri-Score apparaissait dans nos travaux ; il était même cité dans le Plan cancer. Le grand débat qui s'était tenu dans *Le Monde* sur le bon outil d'étiquetage nutritionnel, je l'avais suivi attentivement. Pour moi, le Nutri-Score était exemplaire : il reposait sur des données scientifiques solides, il avait été testé et il était convergent avec les recommandations internationales. Quand j'ai été nommée ministre, c'était une forme d'évidence qu'il fallait l'inscrire officiellement dans la loi.

L'idée de fond était simple. Pour ceux qui veulent s'informer, l'information serait disponible et lisible en un coup d'œil. Mais surtout, l'émulation créée par cet affichage allait pousser les industriels à transformer leurs recettes pour ne pas exposer de mauvaises notes. Le levier comportemental sur le consommateur était réel mais le levier industriel sur les recettes était peut-être encore plus puissant.

À l'époque, en 2017, avez-vous subi des pressions au moment de la signature de l'arrêté ?

Aucune. Et je veux insister sur ce point, parce qu'il est important pour comprendre l'évolution du dossier. À la signature du décret, il n'y a eu aucune pression.

Nous avons fait le choix politique de ne pas rendre le Nutri-Score obligatoire d'emblée, car nous voulions procéder par étapes. La stratégie était de laisser la mayonnaise prendre, de laisser les premiers industriels s'engager, de laisser les consommateurs s'approprier l'outil. L'objectif final était bien de le rendre obligatoire, mais nous pensions qu'il fallait d'abord installer la culture du dispositif. C'était une politique des petits pas assumée.

Ce qui s'est passé ensuite, et que vous documentez dans votre étude, montre les limites de cette stratégie. Quand on laisse du temps au temps, on laisse aussi du temps aux opposants pour s'organiser. Mais il faut comprendre qu'à ce moment-là, en 2017, le rapport de forces n'était pas du tout celui de 2025. La contestation industrielle frontale ne s'était pas encore structurée à l'échelle européenne avec l'intensité qu'elle a prise depuis.

Vous avez beaucoup porté le Nutri-Score à l'international. Avec quels résultats ?

Partout où j'allais, je vendais le Nutri-Score. C'est presque devenu une marque de fabrique. Dans les enceintes multilatérales, à l'OMS, dans les rencontres bilatérales en Europe, en Amérique du Sud. Ce n'était pas anecdotique : cela disait que des responsables politiques d'autres pays se reconnaissaient dans cet outil et acceptaient publiquement ses verdicts.

Il y avait une vraie demande de modèles européens crédibles, parce que les grandes entreprises agroalimentaires américaines poussaient des systèmes alternatifs construits pour banaliser leurs propres

produits. Le Nutri-Score était de loin le plus performant, et nous voulions éviter qu'un score moins exigeant nous soit imposé par défaut, par l'OMS ou par d'autres canaux internationaux. C'était aussi une bataille de souveraineté sanitaire.

Une remarque que vous faites souvent en privé est que la France n'a tiré aucun retour économique du Nutri-Score, qu'elle a inventé.

C'est une erreur stratégique majeure dont nous payons encore le prix ; nous n'avons pas breveté le Nutri-Score. C'était un choix éthique, sans doute respectable dans une intention de bien commun, mais le résultat, c'est que la France n'a jamais pu percevoir de royalties sur un outil de santé publique issu de sa recherche, et notamment de l'Inserm. Quand je m'en suis aperçue, au ministère, c'était trop tard : le dispositif était déjà diffusé, repris par d'autres pays, sans aucun mécanisme contractuel qui aurait permis à la recherche française d'en bénéficier.

C'est un sujet plus large que le Nutri-Score et qui mérite réflexion. Nous avons une recherche publique de très haut niveau, qui produit des innovations utilisées partout dans le monde, cependant nous ne savons pas valoriser économiquement ce que nous inventons. C'est un débat qui dépasse la nutrition, mais le Nutri-Score en est un cas d'école.

Vous avez mené plusieurs combats contre des industries puissantes : tabac, vaccins, alcool, sucre. Quels enseignements comparatifs en tirez-vous ?

Quand la volonté politique est là et que la science l'appuie, cela fonctionne. Je n'ai pas renoncé face au tabac, et le paquet neutre a été adopté, tout comme le prix du paquet a été augmenté, ce qui a fait reculer le tabagisme en France. L'extension des vaccins obligatoires est passée également. Concernant l'homéopathie, le déremboursement a fini par aboutir. Ce sont des combats que j'ai menés en sachant que je serais attaquée et que la base scientifique me donnait la légitimité de tenir.

Mais il y a une bataille où nous n'avons pas réussi, et elle est révélatrice : l'alcool. Les seuls qui sont parvenus à neutraliser les mesures de santé publique,

ce sont les alcooliers. Et ils ne l'ont pas seulement fait par le débat parlementaire ni par la pression sur le ministère : ils sont passés directement par l'Élysée. C'est une mécanique que je n'ai pas vue à l'œuvre sur le tabac ou les vaccins, mais qui est documentée pour l'alcool et qui ressemble à ce que vous décrivez à propos du Nutri-Score à l'échelle européenne. Quand un dossier devient suffisamment lourd, les lobbies ne s'embarrassent plus du circuit normal de la décision publique. Ils accèdent directement au sommet.

Pourquoi, selon vous, la parole scientifique a-t-elle perdu autant d'autorité dans le débat public ?

Il y a une décrédibilisation profonde et structurelle. Mais je crois qu'une partie du problème est mécanique avant d'être culturelle. Nous n'avons plus de ministres ni de parlementaires qui soient des scientifiques. Quand j'étais ministre, j'étais une exception. Aujourd'hui, c'est encore plus marqué. Nous avons une politique entièrement aux mains de professionnels de la politique, sans contrepoids issu du monde scientifique ou médical. Or, ce contrepoids est essentiel : il porte dans l'enceinte politique la rigueur d'un raisonnement appuyé sur la preuve.

La parole scientifique n'a plus de porte-parole institutionnel dans nos assemblées. Elle est confinée aux think tanks, aux académies, aux revues spécialisées, c'est-à-dire à des espaces qui n'entrent plus en contact direct avec la décision. Cette absence n'est pas seulement une perte d'expertise : c'est une perte de méthode. La méthode scientifique apprend à hiérarchiser les preuves, à accepter la contradiction, à réviser ses positions face aux faits. Cette discipline manque cruellement dans le débat public actuel.

C'est précisément pour répondre à ce constat que j'ai fondé Evidences il y a un an. L'objectif est de remettre la science au cœur de la société : *make science great again*, pour le dire de façon provocatrice. Nous produisons des rapports de fond, nous travaillons avec des équipes académiques, nous essayons de rétablir un lien direct entre la production scientifique et la fabrique des décisions politiques. C'est un combat de long terme, mais c'est aussi le seul moyen de sortir de la situation que vous décrivez dans votre étude.

Sur la dimension européenne du dossier Nutri-Score, qui a été l'angle décisif du blocage, que faut-il faire ?

La directive européenne et les difficultés liées au packaging unifié ont été les arguments les plus puissants pour bloquer le passage à l'obligation au niveau national. L'argument européen est revenu systématiquement, à chaque tentative législative, et il est en partie fondé : on ne peut pas raisonnablement prétendre que le règlement INCO de 2011 (concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires) n'existe pas. Mais il a aussi été instrumentalisé bien au-delà de sa portée juridique réelle, comme couverture pour des oppositions de fond qui n'osaient pas s'assumer.

Ma conviction est que la bataille européenne reste à gagner. Nous avons fait la politique des petits pas en France, et c'était la bonne stratégie pour l'époque. L'étape suivante était l'échelon européen, avec la stratégie *Farm to Fork* (« De la ferme à la table ») de la Commission européenne. Que cette étape ait été enterrée par le lobbying italien et par la frilosité de la Commission présidée par Ursula von der Leyen est un revers grave, mais pas irréversible. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira, et il faudra y être prêt.

Un dernier mot, sur ce que la séquence du Nutri-Score révèle de l'état de notre démocratie ?

Une chose me frappe avec le recul. Emmanuel Macron a interdit que les lois aient le nom des ministres qui les portent : c'était une erreur. Il n'y a quasi aucune loi de ses deux quinquennats qui est restée dans la conscience collective, parce que les gens n'y ont collé aucune incarnation. On ne peut pas se couper d'un passif politique et d'une mémoire des combats. Cela vaut pour le Nutri-Score comme pour beaucoup d'autres sujets : si une mesure de santé publique avait été portée nominalelement par un ministre, défendue avec courage et incarnée publiquement, elle aurait peut-être eu une trajectoire différente.

Notre démocratie nécessite des combats incarnés. Elle a besoin de figures qui prennent des risques pour défendre des évidences scientifiques, même impopulaires. C'est ce que j'ai essayé de faire au ministère, c'est ce que je continue de faire avec Evidences. Et c'est exactement ce qui manque aujourd'hui dans le dossier Nutri-Score : un porteur politique qui dise « cette mesure, je la défends, j'engage ma responsabilité dessus et je ne lâcherai pas ».

LA FABRIQUE DU DOUTE

L'influence du lobbying agro-industriel dans la décision publique

– Camille Chaussinand

Maître de conférences associé à Sciences Po Grenoble, directeur de la chaire Gestion et communication de crise et consultant indépendant auprès des collectivités territoriales et de chefs d'entreprise

Introduction : quand la parole scientifique ne suffit plus

Il fut un temps où la convergence de cent cinquante études publiées dans des revues à comité de lecture, le soutien de l'OMS, de l'Inserm, du HCSP et de l'Anses, et la signature de trois mille chercheurs et professionnels de santé constituaient un argument définitif dans le débat public. Ce temps est révolu. Non pas parce que la science serait moins rigoureuse, mais parce que le rapport de forces entre l'expertise légitime et la parole fabriquée s'est fondamentalement déséquilibré, dans le sens du second terme.

La pandémie du Covid-19 a été le révélateur brutal de cette mutation. Des épidémiologistes de réputation mondiale, forts de décennies de travaux publiés, ont été publiquement contredits, moqués, décrédibilisés par des tweets d'inconnus sans aucune qualification en virologie. Le ratio d'engagement sur les réseaux sociaux d'un faux expert complotiste dépassait régulièrement celui du directeur de l'Inserm. Ce

phénomène n'était pas accidentel : il était le produit d'une écologie de l'information dans laquelle la véhémence, la simplicité du message et la capacité à désigner un ennemi valent davantage que la rigueur méthodologique¹. La crise du Covid-19 n'a pas inventé la défiance envers l'expertise : elle l'a révélée et amplifiée à une vitesse inédite.

Les lobbies industriels ont compris cette évolution avant la plupart des acteurs politiques et scientifiques. Ils en ont fait une ressource stratégique majeure. Cette technique n'est pas nouvelle. Dans les années 1960-1980, l'industrie du tabac a développé, financé et coordonné un dispositif de production du doute scientifique d'une sophistication remarquable, aujourd'hui documenté par des dizaines d'enquêtes et de procès². Lorsque les études épidémiologiques ont commencé à établir le lien entre tabagisme et cancer du poumon, les cigarettiers n'ont pas nié frontalement. Ils ont financé des cercles de réflexion, des associations d'apparence académique, des experts dont les conflits d'intérêts n'étaient pas déclarés, pour produire des études alternatives, des tribunes et des contre-expertises. L'objectif n'était

1. Sur la défiance envers l'expertise scientifique amplifiée par la pandémie, voir : Gérald Bronner, *Apocalypse cognitive*, Paris, PUF, 2021, et le rapport de la commission présidée par Gérald Bronner, « Les Lumières à l'ère numérique », remis à la présidence de la République en janvier 2022.

2. Archives rendues publiques à la suite du procès « United States v. Philip Morris » (1999-2006), accessibles sur industrydocuments.ucsf.edu. Voir également : Robert N. Proctor, *Golden Holocaust*, University of California Press, 2011.

pas de démontrer que le tabac était inoffensif, mais d'instiller l'idée que les scientifiques ne sont pas unanimes. Ce n'est pas la vérité qu'ils cherchaient à produire, c'est l'incertitude. Et, dans la démocratie représentative, l'incertitude suffit à paralyser la décision.

Cette stratégie, que Naomi Oreskes et Erik Conway ont formalisée sous le terme de « fabrique du doute » dans leur ouvrage de 2010¹, a depuis été reprise et affinée par d'autres secteurs : pétroliers face au changement climatique, producteurs de sucre face aux taxes nutritionnelles, fabricants de pesticides face aux restrictions d'usage. Dans chaque cas, le même schéma : des think tanks aux noms académiques, financés par des entreprises privées, produisent des rapports, organisent des colloques, alimentent les notes parlementaires et donnent à des intérêts économiques très particuliers l'apparence d'une position intellectuellement respectable.

Le Nutri-Score s'inscrit exactement dans cette généalogie. Quand la Dutch Dairy Association finance des études qui concluent à l'inefficacité du logo, quand Federalimentare alimente des groupes de réflexion bruxellois qui transmettent leurs documents à la Commission européenne comme s'il s'agissait d'expertises neutres, quand des lobbyistes formés à Bruxelles créent une « No-Nutri-Score Alliance » qui se présente comme un mouvement citoyen, c'est la même mécanique que celle des cigarettiers il y a soixante ans. Plus sophistiquée, plus rapide, amplifiée par les réseaux sociaux, mais structurellement identique.

La différence avec le tabac, c'est que le mensonge des cigarettiers a mis trente ans à être démonté et que cette démonstration a nécessité des procès, des lanceurs d'alerte et des milliers de morts. Nous n'avons pas trente ans devant nous pour établir que le Nutri-Score fonctionne. Les cent cinquante études existent déjà, preuve que le défi n'est plus scientifique mais bien politique. Aucun combat de santé publique ne se gagne sans courage politique.

Nous ne jugeons pas ici la présence de lobbying : ce travail de représentation des parties prenantes est nécessaire pour faire vivre la démocratie. Nous illustrons simplement le déséquilibre qu'il peut représenter dès lors que la puissance des parties prenantes n'est pas similaire.

Une puissance économique et politique structurée

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel français, avec près de 250 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et 520 000 emplois directs². Cette puissance économique se traduit mécaniquement en influence politique. Un secteur qui emploie plus d'un demi-million de personnes, irrigue chaque territoire et finance les campagnes électorales est structurellement protégé par le jeu démocratique ordinaire. La défense de l'emploi local, de l'abattoir à la fromagerie en passant par la conserverie, devient un argument politique de premier ordre, bien plus lisible dans l'hémicycle que les statistiques épidémiologiques.

La proximité entre l'industrie agroalimentaire et les pouvoirs publics est ancienne et profonde. Elle se manifeste par la présence systématique des fédérations professionnelles dans les instances consultatives (Conseil national de l'alimentation, groupes de travail ministériels), par les allers-retours entre secteur privé et administration (« revolving door ») et par l'alignement traditionnel du ministère de l'Agriculture sur les positions des filières qu'il est censé réguler.

Un exemple récent l'illustre. La directrice de la communication de l'Ania³, principal lobby de l'agroalimentaire français, a rejoint en 2023 le ministère de l'Agriculture en qualité de conseillère du ministre

1. Naomi Oreskes et Erik M. Conway, *Merchants of Doubt*, New York, Bloomsbury Press, 2010.

2. Lire : Ania, « L'industrie agroalimentaire en chiffres », données 2023-2024, et Insee, « Les entreprises en France », édition 2024.

3. Sophie Ionascu, ancienne directrice de la communication de l'Ania depuis décembre 2020, est nommée conseillère en communication du ministre Marc Fesneau le 2 mai 2023. Voir : Pierre-Henri Girard Claudon, « Le ministre de l'Agriculture débauche la dircom de l'Ania, le lobby agroindustriel français », *L'Usine nouvelle*, 3 mai 2023, et un article de Basta! de mai 2023.

d'alors, Marc Fesneau¹. Cette porosité n'est pas une anomalie : elle est le fruit d'une culture institutionnelle dans laquelle l'État accompagne les filières industrielles sans jamais les contraindre.

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard a exposé cette tension de manière spectaculaire en mars 2025. Interrogée au Sénat, le 4 mars 2025, sur le classement défavorable du roquefort, elle a reconnu publiquement bloquer depuis plus d'un an la signature de l'arrêté de mise à jour de l'algorithme du Nutri-Score, déjà appliqué chez nos voisins allemands, belges, suisses et espagnols². Sa justification reprenait mot pour mot l'argumentaire des lobbies laitiers : un système qui « pose un certain nombre de problèmes à des filières de très grande qualité ». Sous la pression d'une mobilisation citoyenne qui a conduit à plus de 24 000 interpellations en quelques jours, la ministre a finalement signé l'arrêté le 14 mars 2025³. Cet épisode condense en deux semaines toute la mécanique du dossier : un blocage administratif silencieux au service d'intérêts privés, levé seulement par un sursaut de visibilité publique.

L'agroalimentaire n'est pas qu'une abstraction nationale. Les filières fromagères, charcutières et laitières sont profondément enracinées dans des territoires ruraux où elles constituent, souvent, le premier ou le second employeur. Cette implantation géographique leur confère une capacité d'influence sur les élus locaux, conseillers départementaux et sénateurs représentant les zones rurales, qui dépasse largement leur poids économique agrégé. L'Autorité de la concurrence a mis en évidence dans un avis de 2022 que Lactalis et Savencia contrôlent à eux seuls plus de 80 % des volumes de production de certaines appellations d'origine protégée (AOP) fromagères, comme le roquefort⁴. Derrière le discours sur les « petits producteurs » et les « savoir-faire régionaux » se cachent en réalité des groupes industriels de dimension internationale. C'est ce paradoxe que

les partisans du Nutri-Score obligatoire doivent constamment dénoncer : les défenseurs autoproclamés du terroir artisanal sont, pour la plupart, des multinationales qui comptent leur chiffre d'affaires en milliards. Et ce, sur le dos des agriculteurs et des producteurs.

L'architecture du lobbying alimentaire

L'Ania en première ligne

L'Association nationale des industries alimentaires (Ania) est le principal lobby de l'agroalimentaire en France. Fondée en 1968, elle regroupe vingt fédérations sectorielles et représente des entreprises aussi différentes que Coca-Cola, Danone, Mars, Kellogg's, Nestlé et Lactalis⁵. Elle déclare à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) exercer des activités de lobbying pour un montant n'excédant pas 300 000 euros annuels⁶.

Son mode d'action est multiple : présence dans les commissions gouvernementales, dense réseau parlementaire alimenté par notes d'analyse et argumentaires clés en main, invitations aux salons et événements sectoriels. La fréquence et la convivialité de ces interactions tissent des liens d'interconnaissance qui préparent l'écoute future.

En 2024, l'Ania a connu une crise révélatrice. La Fédération nationale de l'industrie laitière (Fnil), qui regroupe Lactalis, Danone, Savencia et Bel, et Brasseurs de France ont annoncé leur démission, motivée par un désaccord stratégique⁷. Leur départ effectif aurait amputé l'association d'une part importante de son budget. À la faveur d'un changement de

1. Voir Alexis Brunet, « Comment l'industrie agroalimentaire a noyauté le ministère de l'Agriculture », *Politis*, 2024.

2. Compte rendu intégral, Sénat, séance du 4 mars 2025, et Mathilde Gérard, « Nutri-Score : Annie Genevard ne souhaite pas signer, en l'état, la mise à jour du système de notation des aliments », *Le Monde*, 6 mars 2025.

3. Voir : Foodwatch France, communiqué du 14 mars 2025, et la dépêche de l'AFP du même jour.

4. Autorité de la concurrence, avis n° 22-A-06 du 12 mai 2022.

5. Ania, présentation institutionnelle disponible sur ania.net.

6. HATVP, registre des représentants d'intérêts, fiche Ania de l'exercice 2023.

7. Voir : dépêche de l'AFP, juin 2024, et « La Fnil et Brasseurs de France ne quittent finalement pas l'Ania », *La France agricole*, 9 décembre 2024.

gouvernance, les deux fédérations sont finalement revenues sur leur décision le 9 décembre 2024. Cet épisode illustre néanmoins une évolution : face aux enjeux du Nutri-Score, les groupes les plus directement menacés tendent à privilégier l'action sectorielle ciblée à la voix collective.

Cabinets d'influence, clubs et structures grises

Au-delà des fédérations visibles, une nébuleuse de structures plus discrètes opère. En France, des cabinets comme Com'Publics ou Rivington offrent aux industriels un accès organisé aux élus. Au niveau européen, la carte est plus dense : environ 50 000 lobbyistes sont enregistrés à Bruxelles, et les dépenses déclarées des cinquante plus grandes entreprises présentes dans la capitale européenne ont augmenté de 40 % entre 2012 et 2016, passant de 76 à 106 millions d'euros¹.

Pour le dossier Nutri-Score, le cabinet Must & Partners, dont l'équipe est principalement italienne, a joué un rôle central. Son fondateur, Luciano Stella, a créé la « No-Nutri-Score Alliance », qui se présente comme une coalition citoyenne contre le logo. Au registre de transparence de l'Union européenne, cette structure déclare employer 0,3 équivalent temps plein, mais elle participe à de nombreux événements institutionnels et dispose de huit membres accrédités auprès des institutions européennes *via* la maison mère de Must & Partners². La disproportion entre l'apparence d'une mobilisation citoyenne et les réalités d'un réseau d'influence professionnel est caractéristique de l'« astroturfing »³.

En avril 2022, une structure baptisée IT Food est lancée à l'ambassade d'Italie à Bruxelles. Elle se présente comme une plateforme de promotion de

l'agroalimentaire italien. Parmi ses fondateurs figure une lobbyiste de Ferrero. Sur une photo de l'inauguration, on aperçoit aux côtés de hauts dirigeants du groupe Ferrero l'ancienne secrétaire d'État belge au Budget et à la Protection des consommateurs Eva De Bleeker⁴. Plusieurs médias y ont identifié une tribune anti-Nutri-Score déguisée en promotion culturelle.

La science comme arme : produire la controverse

L'une des stratégies les plus sophistiquées du lobbying agroalimentaire consiste à produire une science alternative pour contester la science légitime. Il ne s'agit pas de nier frontalement les résultats académiques, mais de les noyer dans une controverse fabriquée.

Une étude publiée en 2023 dans le *BMJ Global Health* par Stéphane Besançon et ses collègues a documenté l'ampleur du phénomène⁵. Les chercheurs ont analysé 134 articles évaluant l'efficacité du Nutri-Score. Il en ressort qu'une étude a 21 fois plus de chances de produire des résultats défavorables au Nutri-Score si ses auteurs déclarent un conflit d'intérêts ou si elle est financée par l'industrie alimentaire.

Trois structures privées sont particulièrement impliquées dans le financement des études défavorables : la Dutch Dairy Association, Federalimentare (fédération italienne des industriels agroalimentaires, dont Ferrero est membre) et la Fondazione per la nutrizione italiana, soutenue par dix-huit fabricants alimentaires italiens⁶. Ces travaux ne visent pas à faire avancer la connaissance, mais à produire des munitions argumentatives.

1. Voir : Corporate Europe Observatory et LobbyControl, « Lobby Planet Brussels », 29 juin 2017, et une parution de 2018 de Transparency International EU.
2. Voir : le registre de transparence de l'Union européenne, fiches « No-Nutri-Score Alliance » et « Must & Partners », le communiqué BEUC du 1^{er} juillet 2022, et la décision de l'Ombudsman européen du 9 février 2024.
3. L'astroturfing est une technique de désinformation visant à créer de fausses organisations citoyennes financées par des groupes privés dans le but d'argumenter et d'influencer en fonction des intérêts privés.
4. Enquête RTBF #Investigation, « Nutri-Score, sabotage au menu », 2025.
5. Stéphane Besançon, David Beran et Malek Batal, *op. cit.*
6. *Ibid.* Voir également BEUC et Foodwatch, *Nutri-Score Papers*, octobre 2023.

Face à ce biais documenté, les lobbyistes ont développé une contre-tactique d'une rare mauvaise foi : ils accusent les chercheurs académiques eux-mêmes d'avoir des « conflits d'intérêts avec la science ». En suggérant que les scientifiques à l'origine du Nutri-Score, qui travaillent sans financement industriel, seraient biaisés par leur propre expertise, ils cherchent à égaliser artificiellement la crédibilité des deux camps. Comme le résume Stéphane Besançon, « c'est une stratégie identique à celle utilisée jadis par l'industrie du tabac. C'est la fabrique du doute¹ ».

Communication et cadrage médiatique

Le lobbying ne se limite pas aux couloirs parlementaires. Il passe par un travail de cadrage de l'opinion visant à faire passer les industriels pour des victimes de technocrates déconnectés du peuple et de ses traditions.

Le récit dominant repose sur quelques archétypes : le petit producteur de roquefort stigmatisé par un algorithme parisien, le cuisinier gascon dont le canard est classé D, la ménagère qui ne peut plus faire confiance à ses propres choix alimentaires. Ce registre émotionnel et identitaire est d'une efficacité redoutable. Il déplace le débat du terrain sanitaire, où les industriels perdent, vers les terrains culturel et moral, où ils dominent.

Cet argumentaire ne résiste pas à un examen factuel. Les fromages AOP ne sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, pas concernés par le Nutri-Score, parce qu'ils ne sont pas vendus sous emballage industriel préimprimé. Un roquefort coupé à la demande chez le crémier ou un comté à la coupe ne porte aucune étiquette nutritionnelle, qu'il y ait ou non Nutri-Score obligatoire. Ce que la mesure changerait concerne

les fromages industriels préemballés : Président, Chavroux, Caprice des Dieux, Babybel ou Apéricube. Ce sont les Lactalis, Bel, Savencia et Danone qui se cachent derrière le roquefort fermier dans le récit médiatique, et qui ont le plus à perdre à voir leurs produits ultratransformés² affublés d'une note D ou E. Dans une tribune publiée le 17 avril 2025 par *L'Express*³, il est rappelé que « non, le Nutri-Score obligatoire n'est pas une menace pour l'agriculture », que c'est au contraire une opportunité pour mettre en valeur les produits issus de l'agriculture de nos territoires.

Stratégies européennes : comment bloquer à Bruxelles

Le dossier illustre la capacité de l'industrie à utiliser l'architecture institutionnelle européenne comme levier de blocage. Le règlement de 2011 sur l'information des consommateurs, qui empêche les États membres de rendre unilatéralement obligatoire un logo nutritionnel, a été lui-même le fruit d'un lobbying intense. L'industrie aurait dépensé un milliard d'euros pour obtenir ce verrou réglementaire, d'après des déclarations de représentants du secteur citées par Foodwatch⁴.

Lorsque la Commission européenne a annoncé en 2020, dans le cadre de sa stratégie *Farm to Fork*, son intention de proposer un logo nutritionnel harmonisé avant la fin 2022, la réaction a été immédiate. Des documents récupérés par Foodwatch via une demande d'accès aux archives de la Commission, analysés par le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) dans les *Nutri-Score Papers* publiés en octobre 2023, révèlent l'étendue et la nature de ce lobbying⁵ :

1. Stéphane Besançon, entretien dans RTBF *#Investigation*, *op. cit.*

2. La grande majorité des aliments ultra-transformés sont classés C, D ou E au Nutri-Score. Pour aller encore plus loin, l'équipe scientifique du Pr. Serge Hercberg et de la Pr. Mathilde Tourvier a proposé de faire évoluer le Nutri-Score en le complétant de la mention d'ultra-transformation (par exemple en ajoutant un cadre noir indiquant « aliment ultra-transformé » autour de l'actuel Nutri-Score pour les aliments concernés). Les consommateurs seraient ainsi renseignés sur ces deux dimensions complémentaires à la fois. Nous avons d'ailleurs testé ce logo dans le cadre d'un grand essai contrôlé randomisé sur 20 000 personnes et il est très bien compris par les participants (voir Bernard Srour et al., « Effect of a new graphically modified Nutri-Score on the objective understanding of foods' nutrient profile and ultraprocessing: a randomised controlled trial », *BMJ Nutrition, Prevention & Health*, vol. 6, n°1, 2023).

3. Stéphane Besançon, Franck Carbonnel, Camille Chaussinand, Serge Hercberg, Mathilde Tourvier et Jean-David Zeitoun, « Non, le Nutri-Score obligatoire n'est pas une menace pour l'agriculture française », *L'Express*, 17 avril 2025.

4. Foodwatch, « Étiquetage nutritionnel : un milliard d'euros pour bloquer la transparence », note d'information, 2022.

5. BEUC et Foodwatch, *Nutri-Score Papers*, octobre 2023.

« Nous avons découvert vingt-neuf documents décrivant les réunions tenues en 2022 entre la Commission et des parties prenantes. Ce qui nous a frappées, c'est le déséquilibre : dix-sept réunions avec des acteurs commerciaux opposés au Nutri-Score, contre seulement deux avec des ONG. Le lobbying alimentaire à Bruxelles, c'est David contre Goliath ! »

Emma Calvert, BEUC, citée dans l'enquête RTBF *#Investigation*, 2025¹.

Ces documents dévoilent aussi la nature des arguments transmis à la Commission. La Représentation permanente de l'Italie, associée à Federalimentare, n'hésite pas à affirmer que « le Nutri-Score ne repose pas sur des bases scientifiques » ou, dans un argument proprement surréaliste, que « la consommation de produits à base de cacao provenant de pays du Sud diminuerait à cause de leur classification par le Nutri-Score, ce qui augmenterait l'immigration en Europe² ». La désinformation n'a pas de limites lorsqu'elle est mise au service d'intérêts financiers considérables.

La Commission européenne a finalement renoncé à présenter sa proposition d'étiquetage harmonisé, enterrant des années de travaux. La Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) a reconnu officiellement qu'il s'agissait d'une question « complexe » qui « a mis en évidence les difficultés à parvenir à des solutions communes³ », formulation diplomatique pour admettre la capitulation face aux lobbies.

Témoignages de l'intérieur et arbitrages politiques

La logique industrielle : transparence impossible

Pourquoi les industriels refusent-ils le Nutri-Score avec une telle constance ? La réponse a été documentée par Sciensano, l'agence publique belge de santé⁴.

Les résultats concernant Ferrero sont particulièrement éclairants. La multinationale qui produit le Nutella, les Kinder et les Ferrero Rocher obtient les plus mauvais résultats de l'ensemble des groupes analysés en matière de graisses saturées, de sucres et de calories. Selon Sciensano, la totalité des produits Ferrero recevrait un Nutri-Score D ou E. Pour Lactalis, Coca-Cola ou encore Mars, la situation est similaire : l'essentiel de leur portefeuille tomberait dans les catégories orange ou rouge.

Afficher le Nutri-Score, c'est donc afficher son propre verdict. C'est accepter que le consommateur dispose, en un coup d'œil, de l'information que des équipes de marketing ont passé des décennies à dissimuler dans des visuels rassurants, des portions artificiellement réduites et des allégations nutritionnelles savamment choisies. Le refus du Nutri-Score n'est pas un combat pour la gastronomie française : c'est un combat pour l'opacité.

Cette réalité est d'autant plus évidente que certains groupes, comme Nestlé, ont modifié leurs recettes dès que la pression législative s'est fait sentir. En 2024, après le vote de premiers amendements rendant obligatoire le Nutri-Score dans le cadre du PLFSS, Nestlé a reformulé les céréales Chocapic⁵. La menace de l'obligation engendre des effets concrets sur la composition des produits, ce qui est précisément l'objectif de santé publique visé.

1. Emma Calvert, BEUC, dans RTBF *#Investigation*, « Nutri-Score, sabotage au menu », 2025.

2. Documents de la Représentation permanente de l'Italie et de Federalimentare transmis à la DG SANTE, cités dans les *Nutri-Score Papers*, BEUC, octobre 2023.

3. DG SANTE, Commission européenne, citée dans Mathilde Gérard, Allan Kaval et Virginie Malingre, *op. cit.*

4. Sciensano, « Nutritional quality of food products from major food manufacturers sold on the Belgian market », rapport de 2022.

5. Voir : Camille Bichler, « Nestlé reformule ses Chocapic après les votes au Parlement », *LSA Conso*, 2024, et le communiqué Nestlé France de novembre 2024.

Pressions institutionnelles : comment le gouvernement bloque

Au-delà de l'industrie, le gouvernement lui-même a joué un rôle ambivalent. Lors des deux cycles d'amendements adoptés par l'Assemblée nationale en novembre 2024 et novembre 2025, il s'est systématiquement opposé aux mesures en invoquant un « risque juridique » lié à une supposée incompatibilité avec le droit européen¹.

Cet argument mérite d'être examiné. Il est exact qu'un règlement européen de 2011 encadre l'étiquetage nutritionnel. Mais les juristes et associations de santé publique s'accordent à dire que ce risque est au minimum surestimé, au maximum instrumentalisé. France Assos Santé a été explicite : ce supposé risque juridique relève davantage du prétexte comode que d'un obstacle insurmontable².

Ce que cet argument permet surtout, c'est de donner aux parlementaires qui souhaitent voter contre une couverture intellectuelle présentable. On ne vote pas contre la santé publique, on vote « contre un risque contentieux pour la France ». L'Ania a utilisé exactement la même justification dans ses communications, au mot près³, ce qui illustre la coordination entre les positions du gouvernement et celles du lobby industriel.

Rôle des contre-pouvoirs

Face à cette mécanique de blocage, des contre-pouvoirs se sont structurés.

La communauté scientifique a adopté une posture de plus en plus militante. Plus de trois mille chercheurs et professionnels de santé ont signé des tribunes pour rendre le Nutri-Score obligatoire⁴. Cinquante-six organisations, sociétés savantes, associations de patients et ONG ont porté cette demande publiquement. Les travaux du Pr Serge Herberg et

de son équipe, publiés dans des revues internationales à comité de lecture, ont fourni une base irréfutable à la décision publique.

Les associations de consommateurs comme Foodwatch, France Assos Santé et le BEUC, au niveau européen, ou encore UFC Que Choisir et la CLCV (Association nationale de défense des consommateurs et usagers) ont joué un rôle crucial d'investigation et de transparence. Sans leur demande d'accès aux archives de la Commission européenne, les *Nutri-Score Papers* seraient restés confidentiels.

Carrefour a pris une position remarquable en novembre 2024 en annonçant vouloir afficher le Nutri-Score sur l'ensemble des produits vendus dans ses rayons, en sollicitant explicitement ses fournisseurs industriels pour qu'ils l'adoptent à leur tour⁵. C'est une rupture dans la coalition agroalimentaire : l'enseigne de distribution a choisi la transparence comme avantage concurrentiel, retournant contre les industriels réfractaires l'argument de la confiance des consommateurs.

La typologie des techniques de la fabrique du doute

L'opposition au Nutri-Score s'appuie sur un répertoire de techniques éprouvées que les chercheurs qui étudient le lobbying industriel reconnaissent immédiatement.

Complexifier le débat. Transformer une question simple en problème insoluble. Le Nutri-Score est-il parfait ? Non. Peut-on lui reprocher certains classements ? Oui, marginalement, comme pour tout outil de simplification. Les lobbyistes s'emparent de ces imperfections réelles pour construire un argumentaire qui les absolutise, sans jamais proposer d'alternative crédible. L'objectif n'est pas de proposer un

1. Stéphanie Rist, débats autour du PLFSS pour 2026, Assemblée nationale, séances de novembre 2025.

2. France Assos Santé, communiqué du 28 novembre 2025.

3. Ania, « Le Nutri-Score obligatoire : une mesure juridiquement risquée », note d'information transmise aux parlementaires, octobre 2025.

4. Tribune « Rendre le Nutri-Score obligatoire en Europe est une urgence de santé publique ! », *Le Monde*, 24 octobre 2024.

5. « Carrefour impose le Nutri-Score à ses fournisseurs », *Les Échos*, novembre 2024.

meilleur outil. L'objectif est de faire naître dans l'esprit du décideur politique le sentiment que le sujet est trop complexe pour être tranché rapidement.

Retarder. La temporalité est une arme. Depuis 2014, chaque étape du processus a été ralentie. La signature de l'arrêté n'est intervenue qu'en 2017, après quatre ans de combat. L'obligation européenne annoncée pour 2022 a été repoussée *sine die*. L'obligation nationale, adoptée deux fois par l'Assemblée nationale, a été bloquée deux fois en lecture finale. Pour l'industrie, chaque année supplémentaire d'absence d'obligation représente des milliards de chiffre d'affaires préservés.

Déplacer vers l'économique. Dès que le débat scientifique s'avère défavorable, on déplace le terrain de l'analyse. Le Nutri-Score obligatoire ferait perdre des emplois, pénaliserait les exportations, déstabiliserait des filières. Ces arguments sont présentés comme des faits, sans que les études qui les étayeraient soient produites ou, lorsqu'elles le sont, sans que leurs financeurs soient mentionnés. La réalité est inverse : l'obligation n'empêche pas la vente d'un produit, elle informe. Les industriels qui obtiendraient de mauvaises notes auraient le choix de reformuler, comme Nestlé l'a fait pour les Chocapic, ou de continuer à vendre avec une note D ou E clairement affichée. C'est la liberté économique complète, sans l'opacité.

Produire de la controverse scientifique. Il s'agit de financer des études conçues pour produire des résultats défavorables. Comme avec le tabac : face à un consensus désavantageux, financer des études alternatives pour que journalistes, politiques et public aient l'impression qu'« il y a débat ». Dans le cas du Nutri-Score, les structures qui financent ont transmis ces travaux comme « preuves scientifiques » aux directions générales de la Commission européenne. Le fait que ces études aient 21 fois plus de chances d'être défavorables au Nutri-Score n'est jamais mentionné dans les notes de lobbying.

Promouvoir des alternatives concurrentes.

Quand la critique pure ne suffit pas, proposer ses propres outils. En 2017, six grandes multinationales (Coca-Cola, Pepsi, Nestlé, Mars, Unilever et Mondelez) ont lancé l'*Evolved Nutrition Label*. Fondé sur un système de portions, ce logo permettait à leurs produits d'afficher des valeurs nutritionnelles moins défavorables que ce qu'elles auraient été avec le Nutri-Score. Sous la pression des associations et après que des études ont démontré son inefficacité, le « Big 6 » a dû retirer son dispositif en novembre 2018¹. L'Italie a tenté la même manœuvre avec son système Nutrinform, qui se contente d'afficher les valeurs par nutriment (un format que les études montrent systématiquement moins efficace que les logos interprétatifs). L'Autorité italienne de la concurrence a même contraint Carrefour Italie à limiter l'affichage du Nutri-Score en août 2022².

Diluer les normes. Lorsqu'il devient impossible d'empêcher l'adoption, obtenir des exemptions, affaiblir les seuils, multiplier les dérogations. En France, cette stratégie s'est concrétisée lors du vote de novembre 2025 : un sous-amendement a exclu de l'obligation du Nutri-Score les produits sous AOP, AOC et IGP³. Présentée comme un compromis raisonnable, cette mesure a en réalité validé l'argument selon lequel certains produits méritent une exemption, créant un précédent pour des demandes futures.

Fatiguer la décision publique. À mesure que les années passent, la vigilance des parlementaires et du public se relâche, les priorités changent, les acteurs clés se renouvellent. Depuis 2014, le dossier a traversé quatre législatures, plusieurs gouvernements et deux cycles budgétaires où les amendements ont été adoptés puis défaits. Les scientifiques qui portent le dossier ont vieilli avec lui. La pétition lancée après le rejet de décembre 2025 est la énième tentative de raviver une flamme que les lobbies s'emploient méthodiquement à éteindre.

1. Voir : BEUC, novembre 2018, et Politico Europe, 13 novembre 2018.

2. Voir : AGCM, décision IP329 du 4 août 2022, et *Le Figaro*, 5 août 2022.

3. Séance du 7 novembre 2025 à l'Assemblée nationale.

Le Nutri-Score comme cas d'école

La bataille contre le Nutri-Score se déploie en quatre phases d'une cohérence tactique remarquable :

- **2014-2017 : le blocage initial.** Quatre années de combat pour obtenir la signature de l'arrêté interministériel en octobre 2017, qui fait du Nutri-Score un outil recommandé, non obligatoire. Une demi-victoire arrachée ;
- **2017-2021 : la guerre des logos.** Le « Big 6 » propose son propre logo en 2017. L'Italie développe son Nutrinform. Les premiers pays voisins qui adoptent le Nutri-Score (Belgique, Allemagne, Espagne) font l'objet de pressions. Le lobbying monte en puissance au niveau continental ;
- **2021-2023 : le sabotage européen.** La stratégie *Farm to Fork* promet un étiquetage obligatoire pour 2022. Ce délai sera repoussé, puis la proposition, enterrée, sous la pression du lobbying italien ;

- **2023-2025 : le repli national.** Avec l'abandon européen, la bataille se recentre sur les législations nationales. Deux tentatives d'inscription dans la loi, *via* les PLFSS pour 2025 et 2026, sont couronnées d'un vote favorable à l'Assemblée nationale, puis défaites au Sénat ou en lecture finale.

Ce que le cas du Nutri-Score révèle dépasse la question nutritionnelle. Il met en lumière une vulnérabilité structurelle de nos démocraties face aux intérêts organisés. D'un côté, une convergence de preuves scientifiques, un soutien populaire de 94 %, des études de coût-efficacité favorables, un consensus de l'OMS. De l'autre, quelques grands groupes industriels dont les produits obtiendraient de mauvaises notes, dotés de ressources financières illimitées, de réseaux relationnels étendus et d'une capacité à créer de la complexité là où il n'y en a pas. Et le résultat, à trois voix près, est la défaite de l'intérêt général.

Comprendre cette mécanique, nommer ses acteurs, documenter ses techniques, mesurer ses effets : telle est la première condition pour pouvoir la contrer.

Entretien avec Sandrine Runel

Députée du Rhône, elle est membre du Parti socialiste. Au sein de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, elle a porté les amendements Nutri-Score lors des PLFSS pour 2025 et 2026, et déposé en mars 2026 la proposition de loi visant à rendre l'affichage du Nutri-Score obligatoire sur les produits alimentaires et leurs supports publicitaires. Cet entretien a été réalisé en avril 2026 au moment du dépôt de la proposition de loi, en amont de la conférence de presse de lancement et du colloque prévu pour juin. Il intervient quatre mois après le vote du 4 décembre 2025, où l'article rendant le Nutri-Score obligatoire a été rejeté à trois voix d'écart.

Vous portez ce dossier depuis maintenant deux cycles budgétaires. Quel a été le chemin parlementaire ?

Le travail a commencé sur les PLFSS pour 2025 et 2026, dans une démarche assez large. Plusieurs de mes collègues, dans d'autres groupes, avaient déposé en parallèle des amendements sur la fiscalité comportementale. Il faut dire que la politique de santé publique sur ces sujets est assez faible, voire inexistante, en France. L'amendement Nutri-Score avait deux vertus : la prévention en santé publique et un apport de recettes pour les caisses de la Sécurité sociale. Un double bénéfice qui aurait dû conduire à un compromis.

Au départ, les amendements ont été déposés sur l'ensemble des produits alimentaires, sans exception. Très vite, il a fallu négocier avec le bloc central, qui était d'accord sur le principe à condition que les produits du terroir soient exclus. Beaucoup de députés sont issus de territoires où certains produits sont impactés : roquefort, camembert, fromages d'appellation, charcuteries protégées. Nous avons donc redéposé l'amendement avec une exclusion explicite des produits sous AOP, AOC et IGP. Ce dernier prévoyait aussi une taxe s'appliquant aux industriels qui refuseraient l'affichage, pour récupérer des recettes au profit de la Sécurité sociale. Cet amendement n'est pas passé, à trois voix près, et notamment du fait du bloc central, alors même qu'il avait été précisément réécrit pour accueillir leurs réserves.

Comment l'expliquez-vous ? Y a-t-il eu une pression de la part des lobbies ?

Je vais vous dire quelque chose qui peut surprendre dans le contexte de votre étude. Sur le vote précis du 4 décembre 2025, je n'ai pas observé de pression directe des lobbies, ni dans un sens ni dans l'autre. Et, au moment où nous parlons, alors que je viens de déposer la proposition de loi, je n'ai toujours pas vu de mobilisation industrielle s'organiser contre elle.

Le vote ne s'est pas joué sur la pression industrielle. Il s'est joué autour de raisons politiques et politiques : des députés qui considèrent que ce dispositif ne sert à rien, qui n'ont aucune considération pour le sujet ou qui votent par discipline de groupe sans regarder précisément le contenu du texte. C'est un point qu'il faut nommer clairement, parce qu'il dit autre chose sur la mécanique parlementaire. Quand un sujet de santé publique se joue à trois voix, ce n'est pas seulement le poids des lobbies qui pèse : c'est aussi l'indifférence ou la légèreté avec laquelle des élus traitent des sujets qu'ils ne connaissent pas et qu'ils n'ont pas pris le temps de travailler. C'est peut-être plus inquiétant encore, car plus diffus.

Quant à l'absence actuelle de mobilisation contre la proposition de loi (PPL), mon interprétation est double. D'abord, les industriels considèrent probablement que le texte ne passera pas dans l'immédiat, et qu'il est plus efficace pour eux de ne pas lui donner de visibilité. La discrétion est leur meilleure arme : une bataille publique attirerait l'attention médiatique et politique, tandis que le silence maintient le sujet dans le bruit de fond.

Mais il y a quelque chose de plus profond, et qui change tout par rapport à 2017 ou même à 2022. Le Nutri-Score est entré dans la culture des consommateurs. Il est désormais perçu comme un gage de qualité. Les comportements d'achat se sont modifiés, le logo influence les choix et les distributeurs s'en sont emparés comme avantage concurrentiel. La Cnam le considère comme une vraie avancée. Plusieurs industriels ont fini par y trouver un intérêt et ont engagé des reformulations. Cela change l'équation : il devient plus coûteux pour un industriel de s'opposer frontalement à un dispositif populaire que de l'accepter en négociant ses modalités.

Cela ne signifie pas que le combat est gagné. Mais cela signifie que nous changeons de phase. Pendant dix ans, il a fallu défendre le principe même du Nutri-Score contre une contestation industrielle frontale. Aujourd'hui, celui-ci est culturellement acquis. Ce qui reste à conquérir, c'est l'obligation, et le verrou n'est plus industriel : il est désormais purement politique. C'est paradoxalement à la fois plus fragile et plus surmontable.

Justement, sur le fameux « risque juridique européen » : votre PPL répond précisément à cet argument. Comment ?

L'argument numéro un opposé au Nutri-Score obligatoire a toujours été l'Europe : le règlement INCO de 2011 empêcherait un État membre d'imposer unilatéralement un logo nutritionnel. Or, l'article 36 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne autorise expressément des dérogations au nom de l'intérêt général, notamment de la protection de la santé publique. Cette base juridique fait sauter la barrière européenne. Nous avons construit la PPL sur ce fondement.

La proposition est volontairement simple et resserrée : elle ne contient que deux articles. Le premier rend l'affichage du Nutri-Score obligatoire sur tous les produits emballés, hors AOP, AOC et IGP. Le second l'étend aux publicités pour tous les produits alimentaires pré-emballés soumis à l'obligation d'affichage du Nutri-Score selon l'article 1 (donc en excluant aussi AOP, AOC et IGP). S'agissant du mécanisme

de contrainte, nous avons fixé une contribution de 2 % du chiffre d'affaires réalisé en France pour les grandes entreprises qui refuseraient d'appliquer le dispositif, directement allouée à la Cnam. Au départ, nous étions à 5 %. Le passage à 2 % a été un compromis, mais c'est aussi un signal : nous parlons désormais d'une « contribution », pas d'une « taxe », et l'argument sanitaire prend clairement le dessus dans la justification du dispositif.

Vous évoquez un groupe de travail transpartisan. Qui le compose ?

Nous l'avons mis en place après le vote de décembre. Il rassemble des députés de plusieurs groupes, ce qui est en soi une réussite dans le contexte d'une assemblée fragmentée. Parmi eux : Yannick Neuder, ancien ministre de la Santé du gouvernement de François Bayrou et désormais député Les Républicains de l'Isère, Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, ou encore Boris Tavernier, député du Rhône et membre du groupe Écologiste et social, Jean-François Rousset, député Renaissance de l'Aveyron, Agnès Pannier-Runacher, députée Renaissance du Pas-de-Calais, et Paul-André Colombani, député du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires de la Corse-du-Sud. Il faut également noter la collaboration active de la ministre des Solidarités et de la Santé Stéphanie Rist.

C'est une configuration intéressante parce qu'elle traverse le clivage gauche-droite traditionnel et qu'elle prouve que, sur ce dossier, une majorité existe quand on prend la peine de la construire patiemment, hors des logiques de bloc. Notre objectif est d'élargir encore la base de cosignature avant le passage dans l'hémicycle. Le sujet est large mais l'examen ne prend en réalité que deux ou trois heures de séance. Le verrou n'est pas technique. Il est politique.

Et le Rassemblement national (RN) ?

Le RN pense que le Nutri-Score ne sert à rien, et les députés de ce groupe avancent non sans démagogie qu'il serait un danger pour les territoires et

les produits qui en font la réputation. C'est totalement faux.

Vous a-t-on avancé un argument inattendu en débat ?

Oui, et il est révélateur. On m'a opposé qu'une salade toute faite vendue en grande surface, contenant du magret de canard, obtiendrait un Nutri-Score E à cause du magret, et que cela pénaliserait les producteurs locaux. Mais, en réalité, le magret de canard d'une salade industrielle de supermarché ne vient pas du producteur du coin. C'est tout l'enjeu : derrière le récit de protection du terroir, ce sont les recettes industrielles qui sont défendues.

Quelle est la suite ?

La PPL a été déposée au début du mois d'avril 2026. Nous préparons une conférence de presse pour

accompagner le dépôt, et nous organisons un colloque fin juin. L'objectif est d'élargir la cosignature, de remettre le sujet dans le débat public et d'arriver à un examen dans l'hémicycle dans des conditions favorables.

Un dernier mot ?

Plus on investit dans la prévention, plus on garantit la réduction des dépenses de santé pour la Sécurité sociale. C'est un calcul économique avant même d'être un combat sanitaire. Le Nutri-Score n'est pas une fin en soi, c'est un outil parmi d'autres. Mais c'est un outil dont l'efficacité est démontrée, dont le coût est nul pour les finances publiques et dont le seul obstacle à ce qu'il devienne obligatoire est une volonté politique défaillante. Cela devrait suffire à le faire adopter. Ce serait pourtant utopique de considérer que cela suffira, et c'est précisément cette anomalie qu'il faut continuer à nommer.

LES RÉSULTATS, NEUF ANS APRÈS

Une victoire culturelle et un repère plébiscité par les consommateurs

– Juliette Decaudin

Délégue générale du collectif En Vérité¹

– David Garbous

Co-fondateur et président du collectif En Vérité

Une progression rapide de la notoriété et de la reconnaissance

Neuf ans après son lancement, le Nutri-Score s'est imposé dans le paysage alimentaire français. Sa progression est remarquable par sa rapidité et son ampleur.

Sa notoriété assistée atteint 97 %, ce qui en fait un repère connu de la quasi-totalité des consommateurs, comme le montre le graphique de Kantar ci-dessous. Elle a gagné près de cinquante points en six ans, ce qui illustre une appropriation particulièrement rapide par le grand public, ainsi que l'attestent les graphiques NielsenIQ ci-dessous. Cette montée en puissance se traduit par des usages concrets : 42 %

des foyers déclarent utiliser le Nutri-Score pour s'informer et orienter leurs décisions alimentaires², et plus d'un consommateur sur deux indique qu'il influence ses décisions d'achat³.

Le Nutri-Score est devenu un critère de référence. En effet, 41 % des Français déclarent qu'il influe fortement sur leurs achats et, lorsqu'un choix est possible, 54 % privilégient systématiquement le produit ayant la meilleure note⁴. L'adhésion est massive : 71 % des Français se déclarent favorables à sa généralisation à l'ensemble des produits alimentaires⁵.

Enfin, le Nutri-Score s'impose désormais parmi les labels les plus regardés. Ce sont 63 % des consommateurs qui déclarent y prêter attention lors de leurs achats, un niveau comparable au Label rouge (64 %) et supérieur à celui du label AB (45 %⁶). En quelques années, il a ainsi rejoint les repères les plus installés, malgré une ancienneté bien plus courte.

1. Le collectif En Vérité rassemble 60 acteurs de l'agroalimentaire convaincus que la transparence est un levier de compétitivité, de confiance et de création de valeur.

2. Voir le graphique de Kantar, 2024.

3. Voir le graphique de Kantar, 2024.

4. Voir les graphiques de NielsenIQ, 2026.

5. Voir les graphiques de NielsenIQ, 2026.

6. Voir les graphiques de NielsenIQ, 2026.

Nutri-Score,
une mention
aujourd'hui **référénte**

97% Notoriété moyenne

56% « A un **impact sur le choix**
de produits » +6pts vs 2022

#1 42%
des foyers s'informent via le
Nutri-Score en matière
d'alimentation saine
et de nutrition *

Comparaison Évolution du nbre d'articles achetés produits Avec ou Sans logos
par valeur de produits CAMP6 2024 - écart vs A-1 -Total Alimentaire



KANTAR

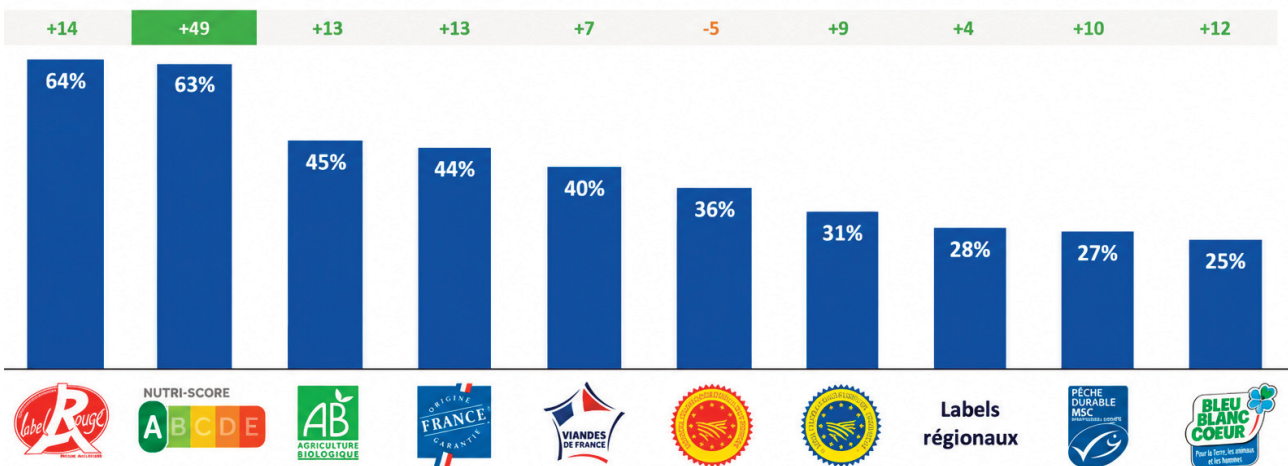
*PanelVoice . Mars 2024 – Base : 8 636 foyers répondants
Circuits Généralistes Hors EDMP - Total rayons alimentaires – 100% catégories agrégées

Source : Kantar, 2024.

Tous positionnements confondus, le Label Rouge et le Nutri-Score sont de loin les deux labels les plus identifiés par les consommateurs français

À quel(s) label(s) de qualité faites-vous attention lorsque vous achetez de la nourriture ?

2025 – Evolution en points vs 2019 – Top 10 des labels les plus cités

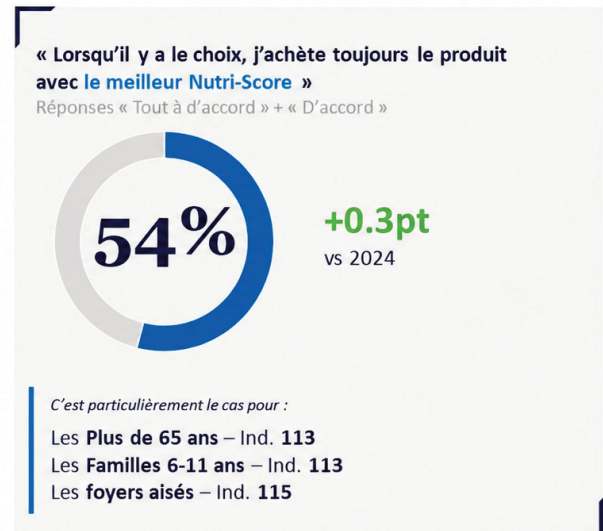
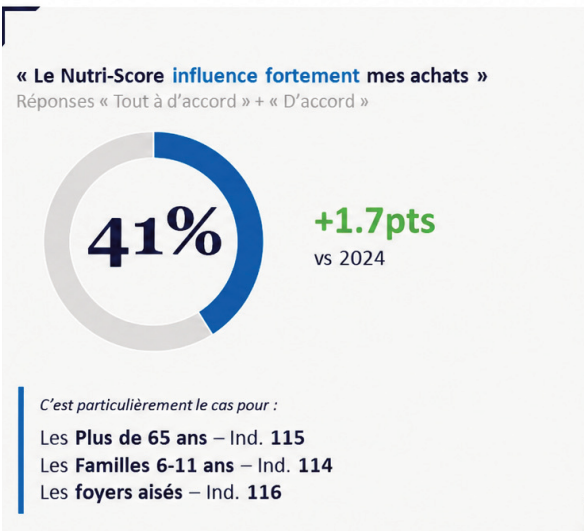


Source : NielsenIQ Homescan - Typologie Nutrition - Enquête Consos auprès de 1 000 panels représentatifs en août 2025

NielsenIQ

Source : NielsenIQ, 2026.

Une part croissante et non négligeable des Français déclare que le Nutri-Score est décisif dans leurs achats de produits alimentaires



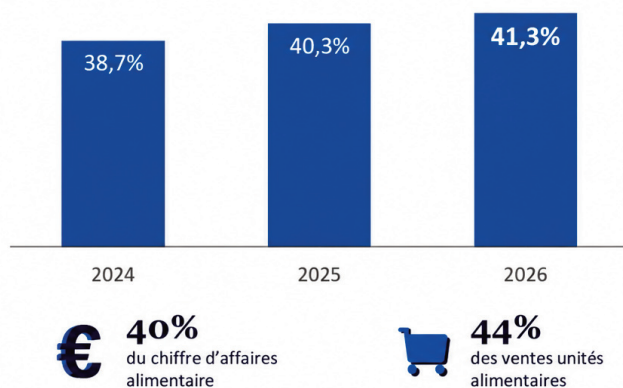
Source : NielsenIQ Homescan Panel views – Enquête réalisée auprès de 12 016 répondants online en décembre 2025.

NielsenIQ

Source : NielsenIQ, 2026.

Plus de 4 produits alimentaires sur 10 vendus en grandes surfaces apposent désormais le Nutri-Score

Part d'offre des produits alimentaires apposant le Nutri-Score
Hors alcools – Quelle que soit la note – HSM + SDMP + Proximité +
Ecommerce généraliste – CAM P1 2026



Source : NielsenIQ Scantrack | NielsenIQ Homescan Panel View - Produits référencés hors EDMP répondant portée non exhaustive 2025

NielsenIQ

Source : NielsenIQ, 2026.



Un outil utile à l'achat : un repère simple et efficace

L'intérêt du Nutri-Score tient à sa capacité à être compris et utilisé. Une étude expérimentale randomisée conduite sur plus de 21 000 participants¹ montre que sa présence augmente fortement la capacité des consommateurs à classer correctement les produits selon leur qualité nutritionnelle. Il remplit ainsi sa fonction première : rendre l'information nutritionnelle accessible et mobilisable au moment de l'achat.

Cette utilité est d'autant plus importante que les décisions alimentaires se prennent souvent rapidement. Le Nutri-Score agit comme un repère simple, permettant de comparer les produits sans avoir à analyser en détail leur composition. Dans les faits, il s'inscrit dans les critères de décision des consommateurs : le triptyque prix-goût-qualité nutritionnelle structure de plus en plus les choix². Sa diffusion progresse également : environ 41 % des denrées alimentaires affichent aujourd'hui le Nutri-Score, un chiffre en hausse³.

Un levier d'innovation et de performance pour les entreprises

L'impact du Nutri-Score ne se limite pas au comportement des consommateurs ; il agit aussi sur l'offre. Les produits affichant ce logo obtiennent de meilleures performances en rayon que ceux qui ne l'arborent pas, y compris pour des produits classés

D ou E⁴. La transparence apparaît ainsi comme un facteur de confiance.

Le Nutri-Score introduit un nouveau critère de concurrence fondé sur la qualité nutritionnelle. Il incite les industriels à améliorer la composition de leurs produits pour avoir de meilleures notes. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte d'innovation alimentaire soutenue : si le plaisir reste un moteur majeur (près de 64 % des innovations en France sont centrées sur l'expérience sensorielle), la demande d'information nutritionnelle s'accroît en parallèle⁵. Les consommateurs expriment une attente double : concilier plaisir et qualité nutritionnelle. Le Nutri-Score ne freine pas cette dynamique, il contribue à orienter l'innovation vers des produits à la fois attractifs et mieux équilibrés.

Une amélioration progressive de la qualité nutritionnelle de l'offre

Les évolutions observées du côté des industriels confirment cette transformation : 81 % des professionnels du secteur estiment que la composition des produits est un critère « extrêmement important » pour les consommateurs⁶, et 87 % de ces derniers déclarent eux-mêmes y accorder de l'importance, dont 60 % de manière « très importante⁷ ».

Cette prise de conscience se traduit en actions concrètes : 96 % des industriels déclarent avoir engagé des démarches de reformulation, et près de 60 % des produits seraient concernés⁸. Par ailleurs, 63 % des acteurs indiquent avoir développé de

1. Bernard Srour et al., « Effect of a new graphically modified Nutri-Score on the objective understanding of foods' nutrient profile and ultraprocessing: a randomised controlled trial », *BMJ Nutrition, Prevention & Health*, 2023.

2. Lire les travaux du collectif En Vérité avec Appinio en 2024.

3. Voir les graphiques de NielsenIQ, 2026.

4. Voir le graphique de Kantar, 2024.

5. Baromètre de l'innovation alimentaire mondiale 2025, Nutrikéo x ProtéinesXTC.

6. Ifop, « Nutrition : regards croisés entre industriels et consommateurs », novembre 2025.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

nouvelles gammes perçues comme plus saines¹. Les efforts portent notamment sur la réduction du sucre, du sel et de certains additifs².

Ces dynamiques sont également observées dans les analyses indépendantes. En 2023, l'UFC Que Choisir a étudié l'évolution de la qualité nutritionnelle dans plusieurs familles de produits riches en sucre, en sel ou en graisses saturées. Dans les catégories où le Nutri-Score est largement affiché, une amélioration nette des recettes est constatée : en sept ans, la part de produits bien classés (A, B et C) a doublé pour les barres céréalières (de 25 % à 49 %), a été multipliée par près de cinq pour les céréales du petit déjeuner (de 8 % à 38 %) et est passée de 40 % à 62 % pour les pains spéciaux et les biscottes³. Le Nutri-Score contribue à structurer cette évolution en rendant visible la qualité nutritionnelle des produits et en facilitant les comparaisons.

Des limites persistantes qui interrogent le caractère volontaire du dispositif

Malgré ces avancées, certaines limites apparaissent. Le caractère volontaire de l'affichage conduit à une diffusion encore partielle : aujourd'hui, moins de la moitié (40 %) des produits en bénéficient⁴. Cette situation crée des écarts de transparence entre les denrées.

Par ailleurs, les évolutions régulières de l'algorithme, fondées sur les progrès scientifiques, peuvent modifier la classification de certains produits. Dans ce contexte, des entreprises choisissent d'adapter leur stratégie d'affichage, notamment sur les gammes les plus impactées. D'autres mettent en avant des dispositifs complémentaires, par exemple sur les enjeux

environnementaux. Ces choix traduisent la diversité des stratégies des acteurs, mais aussi les limites d'un système reposant sur le volontariat.

Ces situations ne remettent pas en cause la pertinence du Nutri-Score, mais elles soulignent qu'en l'absence d'obligation son affichage reste partiel et inégal.

Vers une nouvelle étape : rendre le Nutri-Score obligatoire

Neuf ans après son lancement, le Nutri-Score a démontré son utilité. Il est compris, utilisé et largement soutenu par les consommateurs. Pourtant, son déploiement reste incomplet.

Dans un contexte marqué par la progression du surpoids et de l'obésité, qui concernent aujourd'hui un Français sur deux⁵, et par l'importance des maladies chroniques liées à l'alimentation, laisser l'accès à une information nutritionnelle claire à la seule discrétion des industriels n'est plus acceptable. Les travaux scientifiques sont convergents : le Nutri-Score constitue un outil efficace pour améliorer la qualité des choix alimentaires et contribuer à réduire les risques de maladies chroniques⁶.

Mais, pour être pleinement efficace, il doit être généralisé. Aujourd'hui, l'absence d'obligation limite sa portée et crée une asymétrie d'information. La France a soutenu à plusieurs reprises l'idée d'un étiquetage obligatoire à l'échelle européenne, notamment dans le cadre de la stratégie *Farm to Fork*. À ce jour, cette ambition n'a pas abouti. C'est pourquoi une initiative nationale apparaît comme une étape nécessaire.

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. UFC Que Choisir, « Nutrition : pour le Nutri-Score obligatoire », 3 août 2023.

4. Voir les graphiques de NielsenIQ, 2026.

5. Inserm, « Obésité et surpoids : près d'un Français sur deux concerné. État des lieux, prévention et solutions thérapeutiques », 20 février 2023.

6. Eren et al., *International Journal of Behavioural Nutrition and Physical Activity*, 2019.

Cette attente est largement partagée : 71 % des Français se déclarent favorables à la généralisation du Nutri-Score à tous les produits¹. Elle s'exprime également à travers une mobilisation citoyenne et scientifique, avec une pétition² lancée par Serge Hercberg, Emmanuelle Kesse-Guyot, Pilar Galan et Mathilde Touvier réunissant 63 000 signatures et appelant à rendre le dispositif obligatoire.

Au regard des enjeux sanitaires, économiques et sociaux liés aux maladies chroniques, l'instauration d'un Nutri-Score obligatoire constitue une mesure de santé publique à la fois simple, efficace et attendue. Elle relève désormais d'un choix politique : garantir à tous les citoyens une information claire et accessible sur la qualité nutritionnelle des produits.

1. Voir les annexes Graphique NielsenIQ, 2026.

2. Pétition « Pour rendre obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les emballages des aliments en France » mise en ligne le 20 novembre 2025, disponible sur le site des pétitions de l'Assemblée nationale.

Entretien avec Dominique Schelcher

Dominique Schelcher est le PDG de Coopérative U.

Coopérative U a adopté le Nutri-Score dès 2017, alors qu'il était facultatif et critiqué par une grande partie de l'industrie. Pourquoi avoir pris ce risque ?

Parce que nous croyons aux vertus de la transparence ! Coopérative U (qui s'appelait encore Système U à l'époque) a parié sur une tendance de fond : l'exigence croissante de transparence de la part des consommateurs concernant la composition des produits. En devançant l'obligation légale (le dispositif restant facultatif selon la réglementation européenne), l'enseigne a envoyé un signal fort de clarté, s'alignant sur des attentes sociétales qui n'ont cessé de croître sur ce sujet. En 2017, l'essor des applications de scan nutritionnel (comme Yuka, lancée la même année) commençait à bousculer le marché. En affichant le Nutri-Score directement sur ses packagings, Coopérative U intégrait cette notation dans le parcours d'achat « classique ». Il y a pu y avoir des critiques sur l'algorithme de calcul ou l'application à certains produits, mais l'intuition de base nous paraissait être la bonne.

Neuf ans après, qu'est-ce que cet engagement a changé concrètement, en magasin, dans les recettes de vos marques propres et dans la relation avec vos fournisseurs ?

En précédant les obligations réglementaires et en acceptant d'afficher en toute transparence la qualité nutritionnelle de ses produits de marque propre (MDD), l'enseigne a non seulement gagné la confiance de consommateurs de plus en plus exigeants et connectés, mais elle a également entamé une refonte profonde de son offre. Neuf ans plus tard, cet engagement s'est traduit concrètement par l'omniprésence du logo sur les produits (100 % des produits U concernés l'ont !) et sur les canaux numériques (100 % là aussi), ce qui incite nos équipes de

R & D à reformuler continuellement des milliers de recettes pour réduire le sel, le sucre et les matières grasses. Cette dynamique a profondément redéfini les relations avec les fournisseurs, le Nutri-Score étant devenu un critère important dans les cahiers des charges. Face au durcissement récent de l'algorithme officiel, la coopérative poursuit cet effort d'amélioration continue.

L'un des arguments les plus martelés par les opposants au Nutri-Score obligatoire est qu'il ferait baisser les ventes des produits classés D ou E, et donc qu'il pénaliserait les filières et l'emploi. Qu'est-ce que vos données vous disent ?

Nos données réelles de vente en magasin infirment l'idée d'une destruction des filières traditionnelles, démontrant que l'affichage d'une note D ou E ne freine pas les achats « plaisir » ou de produits du terroir (comme le fromage, la charcuterie ou le chocolat), pour lesquels le consommateur accepte le profil nutritionnel en toute connaissance de cause. L'impact majeur des données de caisse se traduit en réalité par un arbitrage « intracatégoriel » : le chiffre d'affaires global d'un rayon reste stable, mais les volumes se déplacent des denrées les moins bien notées vers celles ayant optimisé leur recette au sein d'une même famille (par exemple, le choix d'une pizza ou d'un plat cuisiné classé C plutôt que D). Loin de pénaliser l'emploi, cette transparence a agi comme un puissant stimulant industriel poussant les fournisseurs à assainir la composition des produits industriels du quotidien (baisse du sel, du sucre et des additifs) tout en épargnant les produits sous signes officiels de qualité (AOP, IGP), dont la valeur patrimoniale et le goût l'emportent largement sur la sévérité de la notation nutritionnelle.

Vous avez participé à une table ronde à l'Assemblée nationale sur invitation de Sandrine Runel concernant sa proposition de loi rendant le Nutri-Score obligatoire. Que diriez-vous aux députés qui hésitent encore ?

Face aux députés qui hésitent encore à soutenir la proposition de loi pour rendre le Nutri-Score obligatoire, je tiens un discours pragmatique de terrain, loin de toute posture dogmatique, en leur démontrant que le statu quo actuel pénalise paradoxalement les acteurs les plus vertueux du marché. En tant que distributeur ayant généralisé le Nutri-Score au fil de l'eau depuis près de dix ans, je leur partage nos données objectives : le Nutri-Score ne tue pas les filières traditionnelles – d'autant que le texte tel que proposé exclut judicieusement les AOP et IGP –, mais il crée un cadre de saine concurrence en mettant fin à l'asymétrie d'information liée au fait que certains industriels cachent leurs recettes médiocres derrière le volontariat. Je pourrais leur rappeler aussi que refuser cette loi, c'est priver les consommateurs d'un outil de justice sanitaire plébiscité par le corps médical et efficace contre les maladies chroniques, tout en freinant l'innovation des entreprises qui attendent un signal législatif clair pour reformuler leurs produits. Voter ce texte transpartisan, ce n'est pas faire de l'ingérence ou de l'infantilisation, c'est simplement institutionnaliser la transparence, harmoniser les règles du jeu et donner à chaque Français, quel que soit son budget, le pouvoir de choisir son alimentation en toute conscience.

Comment expliquez-vous qu'une partie significative de la grande distribution et de l'industrie agro-alimentaire continue de s'opposer au Nutri-Score, alors que vos résultats prouvent qu'il est compatible avec une activité économique prospère ?

L'opposition persistante de certains s'explique principalement par les coûts financier et logistique immédiats que représente la transparence pour des modèles économiques rigides. Contrairement à notre modèle coopératif, qui a pu absorber et anticiper ces mutations sur le long terme, de nombreux géants industriels possèdent des portefeuilles de produits massivement classés D ou E (notamment dans les

secteurs des boissons sucrées, de la confiserie ou des plats ultratransformés), pour lesquels une reformulation des recettes modifierait le goût, réduirait la durée de conservation ou augmenterait les coûts des matières premières de façon plus substantielle. De plus, la récente mise à jour de l'algorithme du Nutri-Score, devenu beaucoup plus sévère envers les sucres cachés et les édulcorants, a ravivé les craintes de ces acteurs, qui voient leurs efforts passés déclassés et refusent de se soumettre à un système d'évaluation dynamique qu'ils ne contrôlent pas. En réalité, cette résistance relève d'une vision court-termiste : plutôt que d'investir dans l'innovation pour adapter leurs pratiques à la transition nutritionnelle, ces groupes préfèrent défendre des parts de marché acquises en brandissant le spectre de la désindustrialisation ou de la perte de compétitivité, alors même que le marché s'oriente de telle manière que la vérité avec les consommateurs est en train de devenir une vraie boussole.

Si le Nutri-Score devenait obligatoire en France dans les mois qui viennent, quels effets en attendriez-vous ?

Si le Nutri-Score devenait obligatoire en France dans les mois à venir, nous assisterions sans doute à une transformation structurelle assez rapide du marché, marquée en premier lieu par la fin de l'asymétrie d'information pour les 40 % de marques qui s'abritent encore derrière le volontariat. Pour le consommateur, la généralisation du logo sur tous les emballages combinée à son affichage obligatoire sur les supports publicitaires, prévu par le texte, provoqueraient une prise de conscience massive et un arbitrage en rayon beaucoup plus systématique, ce qui accélérerait le report des ventes vers les produits mieux notés. Le risque d'une taxe dissuasive de 2 % du chiffre d'affaires en cas de non-respect inciterait les industriels à la reformulation des recettes. Enfin, pour le modèle économique de distributeurs engagés comme Coopérative U, cette loi légitimerait nos investissements historiques et uniformiserait les règles du jeu, prouvant qu'un étiquetage obligatoire favorise une saine émulation industrielle où la performance commerciale s'aligne enfin avec l'urgence de la santé publique.

Conclusion

– Stéphane Besançon

Directeur fondateur de l'ONG Santé Diabète, professeur associé en santé mondiale au Cnam

Initialement proposé en 2014 dans un contexte de forte opposition des industriels, le Nutri-Score s'est progressivement imposé comme un outil central d'information nutritionnelle. Dispositif marginal à ses débuts, il est aujourd'hui adopté par un nombre croissant d'acteurs économiques et très largement reconnu par les consommateurs. Cette évolution traduit à la fois la solidité des fondements scientifiques sur lesquels il repose et l'importance de la demande sociale en matière de transparence alimentaire.

Pour autant, le parcours du Nutri-Score met en évidence les limites structurelles de la décision publique en matière de santé. Malgré un consensus scientifique robuste et un soutien massif de la population, sa généralisation continue de se heurter à des résistances organisées. Les stratégies d'influence déployées par certains acteurs économiques ont permis, à plusieurs reprises, de retarder, d'affaiblir ou de reconfigurer les dispositifs envisagés.

Les développements récents en France, notamment le rejet de son caractère obligatoire dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, ainsi que les blocages observés à l'échelle

européenne, illustrent la persistance de ces tensions. Dans ce contexte, des alternatives ont été promues, visant soit à complexifier l'information nutritionnelle, soit à en restreindre le périmètre, au détriment de sa lisibilité et de son efficacité pour les consommateurs.

Au-delà du seul cas du Nutri-Score, cette situation révèle un enjeu plus large : celui de la capacité des pouvoirs publics à arbitrer en faveur de l'intérêt général lorsque celui-ci entre en conflit avec des intérêts économiques structurés. Elle interroge également les conditions dans lesquelles les recommandations scientifiques, y compris celles portées par des institutions internationales telles que l'OMS, sont traduites en décisions politiques effectives.

Dans un contexte européen marqué par des recompositions politiques et une sensibilité accrue aux enjeux de souveraineté économique, le risque d'un affaiblissement des politiques de santé publique ne peut être écarté. Dès lors, l'avenir du Nutri-Score, comme celui d'autres dispositifs comparables, dépendra moins de la démonstration scientifique, pleinement établie, que de la volonté politique de la traduire en norme contraignante.

Table des matières

01	Introduction _Camille Chaussinand
05	Naissance d'une politique de santé publique Le Nutri-Score : entre science, innovation et entrée dans l'arène politique _Serge Hercberg, Mathilde Touvier
05	Pourquoi un outil comme le Nutri-Score était nécessaire
07	La construction scientifique du Nutri-Score
09	Un outil simple pour comparer la qualité nutritionnelle au moment de l'achat
12	Un dispositif validé par de nombreux travaux scientifiques
13	Entretien avec Agnès Buzyn
16	La fabrique du doute L'influence du lobbying agro-industriel dans la décision publique _Camille Chaussinand
16	Avant-propos : quand la parole scientifique ne suffit plus
17	Une puissance économique et politique structurée
18	L'architecture du lobbying alimentaire
21	Témoignages de l'intérieur et arbitrages politiques
22	La typologie des techniques de la fabrique du doute
24	Le Nutri-Score comme cas d'école
25	Entretien avec Sandrine Runel
28	Les résultats, neuf ans après Une victoire culturelle et un repère plébiscité par les consommateurs _Juliette Decaudin, David Garbous
28	Une progression rapide de la notoriété et de la reconnaissance
31	Un outil utile à l'achat : un repère simple et efficace
31	Un levier d'innovation et de performance pour les entreprises
31	Une amélioration progressive de la qualité nutritionnelle de l'offre
32	Des limites persistantes qui interrogent le caractère volontaire du dispositif
32	Vers une nouvelle étape : rendre le Nutri-Score obligatoire
34	Entretien avec Dominique Schelcher
36	Conclusion _Stéphane Besançon

Reconnue d'utilité publique dès sa création, **la Fondation Jean-Jaurès** est la première des fondations politiques françaises. Elle est présidée par **Jean-Marc Ayrault**.

Indépendante, européenne et sociale-démocrate, elle se veut depuis plus de trente ans un lieu de réflexion, de dialogue et d'anticipation.

La collection des « Rapports », dirigée par **Laurent Cohen** et **Jérémie Peltier**, répond à l'ambition de faire naître analyses pertinentes et propositions audacieuses, mais aussi de mettre cette production intellectuelle et politique au service de tous.

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

POUR FAIRE VIVRE LE DÉBAT,

SOUTENEZ-NOUS !

Pour poursuivre ses missions d'intérêt général, la Fondation Jean-Jaurès a besoin de votre soutien.

Reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1992, elle peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Les dons des particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou de 75 % de vos dons versés au titre de l'IFI dans la limite de 50 000 euros (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

Par exemple, un don de 100 € revient à 34 € pour un particulier imposable.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Les dons des personnes morales de droit privé assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (les dépassements de ces seuils sont reportables sur cinq ans).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre participation aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

COMMENT FAIRE UN LEGS ?

Avec la disposition testamentaire du legs, vous pouvez transmettre tout ou partie de votre patrimoine à la Fondation Jean-Jaurès.

Il faut rédiger un testament et le faire authentifier par un notaire. Tout ou partie des biens peuvent être légués, quels qu'ils soient (somme d'argent, titres, œuvres d'art, immeubles...). Il faut respecter la règle de la quotité disponible s'il y a des héritiers, ou, à défaut d'enfants, le conjoint a une réserve d'un quart du patrimoine ; si ce n'est pas le cas, les biens peuvent être légués en totalité.

BULLETIN DE SOUTIEN



Mon soutien à la Fondation Jean-Jaurès

- | | | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|------------------------------------|
| ☐ 20 euros | ☐ 50 euros | ☐ 100 euros | ☐ 200 euros |
| ☐ 500 euros | ☐ 1 000 euros | ☐ Autre montant _____ euros | |

Je choisis de faire un don :

- ☐ à titre personnel
- ☐ au titre de la société suivante :

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

- ☐ Par chèque, à l'ordre de la **Fondation Jean-Jaurès**
À renvoyer à : Fondation Jean-Jaurès, 12 Cité Malesherbes, 75009 Paris
- ☐ Par virement bancaire, daté du : _____
au profit du compte Fondation Jean-Jaurès
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0154 2120
862 BIC : CCOPFRPPXXX

- ☐ Sur HelloAsso



Derniers rapports et études :

09_2026 : Démographie 2050. Quels scénarios et quels choix pour la France ?

Dylan Buffinton

08_2026 : 40 000 morts en dix ans : de la *mare nostrum* au cimetière méditerranéen

Marie-Arlette Carlotti, Jérôme Darras, Mickaël Vallet

08_2026 : Douze ans à l'épreuve du réel. Réflexions d'un ancien adjoint au maire

Bassem Asseh

08_2026 : Le capitalisme de la solitude. Lutter contre le nouveau fonds de commerce de la tech

Paul Klotz

08_2026 : Trump, Orbán, Meloni : quand l'extrême droite s'en prend aux syndicats

Jean Grosset, David Madland, Tibor T. Meszmann, Emanuele Toscano, Adrienne Woltersdorf

07_2026 : Corps et réseaux sociaux. La fabrique ordinaire du mal-être

Sophie Ferreira, Benoît Heilbrunn

07_2026 : Souvenirs pour demain. De l'exercice de l'opposition à l'exercice du pouvoir

Boris Vallaud

07_2026 : Partager les terres. De l'impératif climatique à la justice foncière

Jean Guiony

07_2026 : Jordan Bardella, des failles sous la banquise. Une exploration des faiblesses perçues par son propre électorat

Raphaël LLorca

06_2026 : Discriminations, relégations : regards croisés des milieux ruraux et des quartiers populaires

Mathieu Alapetite, Bassem Asseh, Romain Bendavid, Réda Didi, Jean-Philippe Dubrulle, Ronan Gouhénant, Smaïn Laacher, Jean-Daniel Lévy, Laure Millet, Jérémie Peltier



fondationjeanjaures



@j_jaures



fondation-jean-jaures



www.youtube.com/c/FondationJeanJaures



fondationjeanjaures



fondationjeanjaures



fondationjjaures.bsky.social



bit.ly/4g6UANC

Abonnez-vous !



www.jean-jaures.org

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS